

Bilan
de la concertation

Schéma
de Cohérence
Territoriale de
l'Angoumois

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
CHAPITRE I ORGANISATION DE REUNIONS TERRITORIALES ET THEMATIQUES A DESTINATION DES ELUS	4
CHAPITRE II ASSOCIATION ET CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)	6
CHAPITRE III CONCERTATION ET ASSOCIATION LARGE DES HABITANTS PAR DIFFERENTS BIAIS	9
CHAPITRE IV ORGANISATION DE PLUSIEURS REUNIONS PUBLIQUES AVEC LES PARTENAIRES ET LES HABITANTS	14
CHAPITRE V MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET POUR UNE DIFFUSION PLUS LARGE DES DOCUMENTS	16
CHAPITRE VI PUBLICATION DES LETTRES DU SCOT	16
CHAPITRE VII ORGANISATION D'AUTRES TEMPS DE SENSIBILISATION ET D'ECHANGES	23

PREAMBULE

Tout au long de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, le Syndicat mixte de l'Angoumois a souhaité associer l'ensemble des partenaires acteurs du territoire : les élus, les services de l'Etat, les collectivités, les chambres consulaires, les habitants, les associations locales, et toute structure ou organisation intéressée par le projet.

Les modalités de cette concertation ont été définies par une délibération du Comité syndical du 23 mars 2010.

Les objectifs fixés à cette concertation étaient exprimés en ces termes :

« [...] le syndicat mixte s'engagera dans une démarche de concertation, selon les principes suivants :

- la loi dresse un cadre réglementaire minimal pour la concertation et précise la liste des personnes à associer lors du processus d'élaboration des schémas de cohérence territoriale : l'Etat, la région, le département, les autorités

compétentes en matière d'organisation des transports urbains, les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat, les organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et la chambre d'agriculture ;

- du fait des missions du syndicat mixte en terme d'urbanisme, les communes sont un acteur incontournable de la démarche de concertation. Il s'agira de les associer, au cours de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, ainsi que les pays et les communautés de communes du périmètre du syndicat mixte, voire les structures limitrophes de celui-ci qui en feraient la demande ;

- au-delà des personnes publiques associées réglementaires, le Syndicat mixte pourra solliciter d'autres partenaires selon les thèmes ou sujets abordés (associations, conseils de développement, acteurs syndicaux, socio-économiques...);

- au même titre que les personnes publiques associées, les habitants devront être associés tout au long de la démarche d'élaboration du SCoT.

A cette fin, des outils ou modalités de concertation pourront être mis en œuvre parmi lesquels :

- l'organisation de réunions publiques,
- la mise à disposition auprès du public d'informations présentant l'état d'avancement de la démarche,
- la mise en place d'outils de communication et d'informations sur les travaux du syndicat mixte de l'Angoumois (site Internet, exposition publique, lettre d'information...).

Le présent document s'attache à faire le bilan de la concertation organisée tout au long de la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Angoumois.

CHAPITRE I ORGANISATION DE REUNIONS TERRITORIALES A DESTINATION DES ELUS

En vue de faciliter l'appropriation du projet par les élus communaux et intercommunaux du SCoT, plusieurs réunions territoriales ont été organisées à chaque grande étape de son élaboration :

I.1. Au moment du diagnostic : engager le dialogue et sensibiliser sur les enjeux

Une première réunion de présentation du Syndicat mixte de l'Angoumois et du Schéma de Cohérence Territoriale aux élus municipaux du territoire a été organisée.



9 juin 2010 :
Réunion d'informations auprès des communes à Nersac

Cette rencontre a permis d'engager le dialogue entre les élus des différents territoires et de replacer le contexte législatif en vigueur par la présence de M. VERA, Chef de service à la Direction Départementale des Territoires de la Charente.

Pour faire suite à la première session d'information portant sur l'élaboration du diagnostic du SCoT, des réunions de groupes de travail destinées aux élus, ont été organisées à partir de juillet 2010 et jusqu'en février 2011, afin de mesurer les attentes des élus dans les différents

thèmes et d'intégrer dans la réflexion les problématiques qui caractérisent chaque secteur du périmètre du SCoT.

2 juillet 2010 :

Groupe de travail Elus « Déplacements-Transports »
Groupe de travail Elus « Développement économique »
Groupe de travail Elus « Développement urbain »
Groupe de travail Elus « Environnement »

2 juillet 2010 :

Plénière des groupes de travail Elus

27 octobre 2010 :

Groupe de travail Elus « Urbanisme commercial »

3 novembre 2010 :

Groupe de travail Elus « Consommation d'espaces »
Groupe de travail Elus « Enjeux démographiques »
Groupe de travail Elus « Environnement »

15 novembre 2010 :

Groupe de travail Elus « Développement économique »
Groupe de travail Elus « Mobilités »

7 décembre 2010 :

Groupe de travail Elus « Urbanisme commercial »

14 février 2011 :

Groupe de travail Elus « Urbanisme-Transports »
Groupe de travail Elus « Développement économique »
Groupe de travail Elus « Environnement »

14 février 2011 :

Plénière des groupes de travail Elus

Ces réunions ont été l'occasion pour les élus de mieux cerner le territoire en prenant connaissance des actions, des préoccupations et des

projets de chaque communauté de communes ou d'agglomération, et elles ont permis d'apporter des réponses aux questions que se posaient les élus au sujet du SCoT, notamment sur le déroulement de la démarche et le lien entre PLU et SCoT.

Le diagnostic a été présenté en plénière des groupes de travail du 14 février 2011, puis validé en Comité syndical du 10 mai 2011.

I.2. Lors de la phase du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) : débattre des orientations politiques du SCoT

Suite à la réalisation du diagnostic du territoire, un certain nombre d'enjeux ont été mis en exergue. Ces axes de développement ont été présentés aux élus du Comité syndical le 10 mai 2011, en conclusion du diagnostic afin de lancer le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).



22 juin 2011 :
Réunion d'informations auprès des communes à Brie

Une réunion de présentation et d'échanges autour des enjeux du territoire a été organisée à

l'attention des élus municipaux du territoire. Cette réunion a permis aux élus de débattre ensemble des enjeux de développement auxquels le territoire est et sera confronté, au regard des tendances mises en évidence par le diagnostic.

Lors de la construction du PADD du SCoT de l'Angoumois, pour affiner et débattre de ces orientations, les élus ont pu participer à une plénière de lancement des groupes de travail, puis trois sessions d'ateliers thématiques :

7 juin 2011 :

Plénière des groupes de travail Elus

26 octobre 2011 :

Groupe de travail Elus « Urbanisme commercial »

Groupe de travail Elus « Habitat-Logements »

Groupe de travail Elus « Développement économique »

Ces séances de travail ont débouché sur une première version du Projet d'Aménagement et de Développement Durables présenté et acté en Comité syndical.

Les orientations générales du PADD ont été débattues en Comité syndical du 15 novembre 2011. Le projet de territoire affirme un objectif transversal : « Renforcer le rôle moteur de l'Angoumois dans le développement de la Charente et dans l'espace régional ».

Le PADD se structure autour de trois grands piliers :

1. Concilier le développement urbain avec une préservation, une valorisation d'une nature « partenaire ».
2. Soutenir l'emploi et le dynamisme économique par une offre d'emplois diversifiés et une qualité d'accueil des entreprises.
3. Développer une armature urbaine et une offre de logements autour des polarités de l'Angoumois.

Le Projet d'Aménagement de Développement Durables décline ensuite 10 objectifs :

- **OBJECTIF N°1** : La trame verte et bleue de l'Angoumois, axe structurant du développement du territoire
- **OBJECTIF N°2** : La préservation des espaces naturels, agricoles ET forestiers et leur mise en valeur
- **OBJECTIF N°3** : La préservation des ressources naturelles et leur gestion parcimonieuse
- **OBJECTIF N°4** : Le Renforcement du système productif industriel et artisanal de l'Angoumois
- **OBJECTIF N°5** : le développement des emplois de services et d'une offre de formation
- **OBJECTIF N°6** : Le développement de l'aménagement commercial et la consolidation des pôles de proximité
- **OBJECTIF N°7** : La valorisation touristique des atouts paysagers et patrimoniaux
- **OBJECTIF N°8** : La protection et la valorisation des ressources agricoles et sylvicoles et le renforcement de l'agriculture « de proximité »
- **OBJECTIF N°9** : Assurer la cohérence entre, d'une part, l'armature des pôles de services, d'équipements et d'activités et, d'autre part, l'offre future de logements, autour de transports en commun renforcés.

- **OBJECTIF N°10** : Une offre de 10.000 logements à proposer au cours des 10 ans à venir

Une fois le projet validé, les élus ont souhaité organiser une réunion publique de présentation des enjeux du SCoT de l'Angoumois (21 novembre 2011) et soumettre à concertation le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Suite aux contributions des personnes publiques associées et autres partenaires, et une fois la première version du Document d'Orientation et d'Objectifs écrite, les élus ont débattu des orientations du projet en Comité syndical du 9 octobre 2012.

I.3. Au moment du document d'orientation et d'objectifs (DOO)

La méthodologie retenue a été une écriture par thème du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) en partant d'une déclinaison des grands objectifs du PADD. Des versions successives de prescriptions et de recommandations ont été présentées aux élus qui les ont discutées et amendées au fur et à mesure des temps de travail.

4 avril 2012 :

Groupe de travail Elus « Logements »

5 avril 2012 :

Groupe de travail Elus « Transports »

6 juin 2012 :

Groupe de travail Elus « Logements »

25 juin 2012 :

Groupe de travail Elus « Transports »

Ces temps de travail ont débouché sur une première version du Documents d'orientation et d'objectifs présenté et débattu en Comité syndical du 3 juillet 2012.

A la suite de ce comité syndical, les élus ont souhaité approfondir le thème de l'habitat et du logement qui a fait l'objet d'un groupe de travail complémentaire.

5 septembre 2012 :

Groupe de travail Elus « Logements »

Tous ces temps de travail ont été ponctués par des visites de terrain thématiques, organisées tout au long de la rédaction du DOO (Formes urbaines ; Zones d'activités économiques ; Trame verte et bleue).

Les prescriptions et recommandations du DOO ont été présentées en Comité syndical du 9 octobre 2012, après le débat d'orientations sur le PADD.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs se décline autour de deux chapitres, faisant suite à un préambule sur la gouvernance et l'application du Schéma de cohérence territoriale.

Chapitre 1 - Les grands équilibres spatiaux relatifs à l'aménagement de l'espace

- 1.1. Organisation générale de l'espace et principe d'équilibre
- 1.2. Les conditions de la préservation et de la

valorisation des espaces naturels et agricoles, et des paysages

- 1.3. La priorité à la densification, la maîtrise des extensions urbaines, la maîtrise de la consommation foncière, des formes urbaines adaptées à la construction de la ville économe en espaces et ressources naturelles

Chapitre 2 - Les orientations des politiques publiques d'aménagement

- 2.1. Le développement de l'offre d'accueil de la population, l'équilibre social de l'habitat, la construction de logements sociaux et aidés et la mixité urbaine
- 2.2. Coordonner développement urbain et politique de déplacement
- 2.3. la localisation des activités économiques
- 2.4. La maîtrise de l'aménagement commercial
- 2.5. La valorisation du tourisme
- 2.6. L'engagement pour l'aménagement numérique
- 2.7. La préservation des terres agricoles et des espaces forestiers
- 2.8. La protection et valorisation du patrimoine paysager
- 2.9. La prévention des risques
- 2.10. La gestion du cycle de l'eau et des ressources associées
- 2.11. La gestion de l'énergie

A l'issue de la validation par le Comité syndical de la première version du DOO, et en parallèle de l'envoi aux communes et partenaires, une série de réunion de présentation du PADD et du DOO a été organisée par EPCI, à l'attention des élus municipaux des 38 communes.

- Communauté de communes Charente Boëme Charraud :

Jeu 22 novembre 2012 à 18h30 - Espace 2011 (salle des fêtes) de Claix

- Communauté de communes Vallée de l'Echelle :

Lundi 26 novembre 2012 à 18 heures - Salle des fêtes de Bouëx

- Ville d'Angoulême :

Lundi 3 décembre 2012 à 18 heures - Hôtel de Ville d'Angoulême

- Communauté de communes Braconne Charente :

Jeu 6 décembre 2012 à 18h30 - Salle Paul Dambier à Champniers

- Communauté d'agglomération du Grand Angoulême :

Vendredi 7 décembre 2012 à 16 heures - Grand'Angoulême (Salle du conseil)

Ces rencontres ont permis de présenter les objectifs du PADD et les prescriptions du DOO qui seront amenés à être déclinés dans les documents d'urbanisme des communes. Au total, ce sont 187 élus municipaux (sur 788) représentant 32 communes qui ont été sensibilisés.

Par ailleurs, à l'invitation de la communauté de communes Seuil Charente Périgord, limitrophe du SCoT de l'Angoumois et partenaire associé depuis le lancement de l'élaboration du schéma, deux élus du bureau syndical ont présenté le PADD et le DOO aux bureau communautaire de l'EPCI le 4 décembre 2012.

CHAPITRE II

ASSOCIATION ET CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA) ET PARTENAIRES ACTEURS DU TERRITOIRE

II.1. Le parti pris d'associer largement les acteurs et partenaires du territoire

L'installation, le 12 janvier 2010, du Syndicat mixte de l'Angoumois (SMA) a marqué l'engagement volontaire de 38 communes dans une démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), véritable outil au service du développement du territoire.

La réflexion a conduit à échanger, débattre et faire des choix concertés pour aboutir à un projet structurant pour l'avenir. Elle a aussi permis de progresser collectivement dans la vision à long terme des politiques d'urbanisme, de transports, de développement économique et de protection de l'environnement. C'est pourquoi, le Syndicat mixte de l'Angoumois a toujours veillé à rester un lieu d'échanges et de débats ouverts à tous. Il est un lien étroit entre les communes, les acteurs locaux et les habitants.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Angoumois a été élaboré dans un souci constant de concertation avec les personnes publiques associées (la Préfecture de la Charente et les services déconcentrés de l'Etat, la Région Poitou-Charentes, le Département de la Charente, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Charente, la Chambre d'Agriculture de la Charente et les établissements publics adhérents au syndicat : la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême et les communautés de communes Braconne Charente, Charente Boëme Charraud et la Vallée de l'Echelle).

Au-delà des partenaires réglementaires, le Syndicat mixte a souhaité proposer à d'autres partenaires privilégiés d'être associés à la démarche : le Conseil de développement du GrandAngoulême et les conseils de développement des Pays Horte et Tardoire, Ouest Charente, Sud-Charente, Ruffécois et Charente Limousine, les 33 communes limitrophes du périmètre du SCoT, ainsi que les 7 communautés de communes et 4 pays limitrophes, le CAUE-Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Etablissement Public Territorial de Bassin du Fleuve Charente, etc. De plus, au titre de l'article L121-5 du Code de l'urbanisme, « les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L141-1 du code de l'environnement » ont été associées (Fédération nationale des associations d'usagers des transports, l'Association union fédérale des consommateurs, Charente Nature, la Fédération de Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, la Fédération départementale des chasseurs, etc. L'article L123-8 du Code de l'urbanisme cite « les organismes mentionnés à l'article L411-2 du code de

la construction » qui ont été invités à participer à l'élaboration du SCoT (Association pour la Gestion et la réimplantation des Milieux Naturels, Association pour la Valorisation et la protection du patrimoine mobilier de la Charente, Groupe Régional Animation Initiation Nature Environnement, Association de défense des riverains des carrières de Rouillet-Claix, Agence départementale d'information sur le logement, GIP Charente Solidarisés, Office Public de l'Habitat de l'Angoumois, Logelia, Vilogia, SA le Foyer, etc.).

Enfin, le Syndicat mixte de l'Angoumois a souhaité associer officiellement un certain nombre de partenaires, associations socio-économiques à l'élaboration du SCoT de l'Angoumois : Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat, Syndicat Mixte du Pôle Image Magellis, Observatoire Régional de l'Environnement, ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Comité Départemental du Tourisme de la Charente, Via Patrimoine, STGA-Société de Transport du GrandAngoulême, CALLTOM, SAFER-Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, la Mission Locale, les syndicats patronaux et salariés, le CETEF-Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières de la Charente, le CRPF-Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes, le Syndicat des Forestiers Privés de Charente, l'Office National des Forêts et les syndicats intercommunaux d'Aménagement Hydraulique des différents sous-bassins du territoire, etc.

En fonction de la thématique des réunions organisées, les partenaires ont été invités à participer aux temps de travail et à contribuer, au fur et à mesure, aux documents de travail constitutifs du Schéma de cohérence territoriale.

II.2. Un échange constant et une élaboration du SCoT partagée et concertée

A chaque phase de l'élaboration du SCoT de l'Angoumois, les Personnes publiques associées et partenaires acteurs du territoire ont pu apporter leurs contributions qui ont permis d'enrichir au fur et à mesure le dossier.

II.2.A. AU MOMENT DU DIAGNOSTIC : ENGAGER LE DIALOGUE

Les temps de travail avec les partenaires :

Dès le lancement des études de diagnostic, les élus ont souhaité associer les partenaires afin de construire un document partagé et concerté.

19 octobre 2010 :

Groupe de travail Technique « Consommation d'espaces »
Groupe de travail Technique « Enjeux démographiques »
Groupe de travail Technique « Environnement »

20 octobre 2010 :

Groupe de travail Technique « Mobilités »
Groupe de travail Technique « Développement économique »

27 octobre 2010 :

Rencontre avec les élus du GrandAngoulême :
Présentation du projet de Plan de Déplacements Urbains.

Ces temps de travail ont permis de dégager plusieurs enjeux par thème développé. La synthèse des travaux avec les partenaires autour du diagnostic ont débouché sur la rédaction de la première version du PADD.

Les conseils de développement de Charente ont tous été destinataires du diagnostic de territoire du SCoT, en tant que partenaire associé. Suite à une démarche commune avec les conseils de développement de la Charente (Horte-et-Tardoire, Ouest-Charente, Sud-Charente, Charente Limousine, Ruffécois), une contribution a été rédigée par celui du GrandAngoulême.

6 juin 2011 :

Présentation des principaux éléments du diagnostic et enjeux du territoire – Centre social de Ma Campagne à Angoulême.

Des groupes de travail ont ensuite permis aux membres des conseils de développement de rédiger une contribution au diagnostic. A l'issue de leurs travaux, ils ont été invités à exposer leur contribution au Bureau syndical :

7 juillet 2011 :

Présentation de la contribution des conseils de développement au Bureau syndical.

Le temps d'échange qui a suivi la présentation a été riche avec des questions portant, notamment, sur les équipements culturels et sportifs, la nécessité de construire une réflexion autour du pôle universitaire angoumois, les enjeux environnementaux ou les mobilités.

Une première réunion des Personnes Publiques Associées a été organisée le 7 juin 2011, permettant de présenter aux principaux partenaires la synthèse du diagnostic et les principaux enjeux du SCoT de l'Angoumois.

Les principales contributions ont été les suivantes :

Au fur et à mesure des avancées des travaux du SCoT de l'Angoumois, le Syndicat mixte de l'Angoumois a sollicité les partenaires qui ont apporté des éléments de diagnostic.

- Porter à la connaissance de l'Etat (DDT et DREAL)
- Porter à la connaissance du Conseil régional Poitou-Charentes
- Porter à la connaissance du Conseil général de la Charente
- Agence de l'eau Adour Garonne
- Agence Régionale de Santé
- Association Régionale des Organismes Sociaux

pour l'Habitat en Poitou-Charentes (AROSH)
 - Chambre d'agriculture de la Charente
 - Centre Régional de la Propriété Forestière Poitou-Charentes
 - Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières de la Charente
 - Syndicat des Forestiers Privés de Charente
 - Conseils de développement de Charente
 - Communauté d'agglomération du GrandAngoulême et Communautés de communes Braconne Charente, Charente Boème Charraud et Vallée de l'Echelle
 - ...

II.2.B. LORS DE LA PHASE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) : DEBATTRE DES ORIENTATIONS POLITIQUES DU SCOT

Les temps de travail avec les partenaires :

Les axes et objectifs du PADD ont été issus des groupes de travail organisés avec les partenaires dans le cadre de la rédaction du diagnostic de territoire.

Par ailleurs, des réunions ont été organisées avec les acteurs concernés sur les études thématiques engagées.

Les principales contributions ont été les suivantes :

Suite à la réunion publique de présentation des enjeux du ScoT de l'Angoumois, une large concertation a été lancée auprès des 200 structures et organismes partenaires. Le Syndicat mixte de l'Angoumois a été destinataire de remarques et avis qui ont été pris en compte dans le document final.

- Note d'enjeux de l'Etat (DDT et DREAL)
- Conseil général de la Charente
- CAUE de la Charente
- Chambre d'agriculture de la Charente
- Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Poitou-Charentes (AROSH)
- Centre Régional de la Propriété Forestière Poitou-Charentes
- Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières de la Charente
- Syndicat des Forestiers Privés de Charente
- Conseils de développement de Charente
- Communautés de communes Charente Boème Charraud et Vallée de l'Echelle
- Communes de Bouëx, Champniers, Sers, Dignac, Dirac, Saint Yrieix, Garat, Torsac
- ...

Conformément à la méthode mise en œuvre dès le lancement de l'élaboration du ScoT, les conseils de développement de Charente ont tous été destinataires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Suite à une démarche commune avec les conseils de développement de la Charente (Horte-et-Tardoire, Ouest-Charente, Sud-Charente, Charente Limousine, Ruffécois), une contribution a été rédigée par celui du GrandAngoulême.

Des groupes de travail ont permis aux membres des conseils de développement de rédiger une contribution au PADD. A l'issue de leurs travaux, ils ont été invités à exposer leur contribution au Bureau syndical :

12 juin 2012 :

Présentation de la contribution des conseils de développement au Bureau syndical.

II.2.C. AU MOMENT DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

Suite à la concertation autour des enjeux du ScoT, les élus du Syndicat mixte de l'Angoumois ont souhaité organiser des rencontres thématiques sur les sujets à approfondir, sur la base des prescriptions et recommandations rédigées dans les groupes de travail des élus.

Suite à la rédaction de la première version du Document d'Orientation et d'Objectifs, le document a été envoyé aux différents partenaires afin que leurs remarques puissent être prises en compte dans le document final.

Les temps de travail avec les partenaires :

4 avril 2012 :

Groupe de travail Technique « Agriculture / Forêt »

27 septembre 2012 :

Groupe de travail Technique « Agriculture / Forêt »

5 avril 2012 :

Groupe de travail Technique « Tourisme »

26 novembre 2012 :

Groupe de travail Elus « Aménagement numérique »

28 novembre 2012 :

Groupe de travail Technique « Habitat-Logements »

En plus des groupes de travail, des temps de rencontre plus spécifiques ont été organisés avec les partenaires.

6 décembre 2012 :

Réunion de travail avec la Chambre d'agriculture

14 décembre 2012 :

Réunion de travail avec les services de l'Etat (Préfecture, Direction Départementale des Territoires, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Par ailleurs, dans la continuité du partenariat créé avec les conseils de développement de Charente, une présentation des enjeux du PADD et des prescriptions du DOO a été organisée le 8 novembre 2012 au GrandAngoulême. La démarche commune initiée avec les conseils de développement de la Charente a permis de rédiger une contribution. Celle-ci a fait l'objet d'une lecture au Bureau syndical du 15 janvier 2013. Une deuxième réunion des Personnes Publiques Associées a été organisée le 24 janvier 2013, permettant de présenter à tous les partenaires associés tout au long de la démarche du diagnostic, les objectifs du PADD et les prescriptions et orientations du DOO.

Les principales contributions ont été les suivantes :

- Remarques des services de l'Etat (DDT et DREAL)
- Conseil général de la Charente
- Conseil Régional Poitou-Charentes
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre d'Agriculture de la Charente
- Association Charente Nature,

- ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,
- FNAUT - Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports
- Centre Régional de la Propriété Forestière Poitou-Charentes
- Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières de la Charente
- Syndicat des Forestiers Privés de Charente
- Communauté de communes Braconne Charente,
- Communes de Champniers, Saint Yrieix, Jauldes, Dignac, Fléac,
- ...

II.3. L'engagement vers des études approfondies sur les enjeux du territoire

En parallèle de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, les élus ont souhaité approfondir certaines thématiques en engageant des études spécifiques sur le logement vacant, l'appareil commercial, la trame verte et bleue, le développement des zones d'activités économiques, l'architecture et le paysage.

II.3.A. ETUDE SUR LE LOGEMENT VACANT EN ANGOUMOIS

L'étude du parc de logements vacants en Angoumois s'inscrit dans le cadre du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Angoumois et vise à :

- Caractériser la vacance au sein du territoire (nombre de logements, répartition géographique, évolution de la vacance) ;
- Evaluer le nombre de logements vacants potentiellement mobilisables ;
- Identifier les points de blocage et les motifs de la vacance dans le parc privé ;
- Rechercher les moyens capables de favoriser une remise sur le marché en les adaptant, si besoin, aux conditions locales.

Plusieurs temps de travail ont été organisés avec les partenaires :

25 mai 2011 :

Groupe de travail Technique « Logement vacant » : présentation de la méthode et discussion sur les éléments de diagnostic mis à disposition.

20 septembre 2011 :

Groupe de travail Technique « Logement vacant » : présentation des conclusions de l'étude et validation technique.

Un temps de présentation et de validation a été organisé avec les élus :

Comité syndical du 4 octobre 2011 : présentation des conclusions de l'étude et validation des élus.

II.3.B. DIAGNOSTIC COMMERCIAL À L'ÉCHELLE DE L'ANGOUMOIS

L'objectif de cette étude est de compléter le diagnostic de l'urbanisme commercial du ScoT en cours d'élaboration afin d'apporter des informations supplémentaires aux élus pour la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du ScoT et la déclinaison

des principes dans le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Elle comprend trois thèmes distincts et précis :

- Inventaire des commerces du territoire du SCoT, toutes formes de commerce (périphérique, centre ville, proximité) et de vente (marchés, grande distribution et indépendant).
- Bilan et hiérarchisation de la consommation du foncier dans les zones de commerces (foncier disponible, projets en cours, zonages inscrits aux documents d'urbanisme).
- Evaluation du chiffre d'affaire des commerces existants, des projets en cours et du potentiel d'évolution sur 10 ans.

Plusieurs temps de travail ont été organisés avec les partenaires :

11 janvier 2011 :

Groupe de travail Technique « Urbanisme commercial » : présentation de la méthode et discussion sur les éléments de diagnostic mis à disposition.

3 mars 2011 :

Groupe de travail Technique « Urbanisme commercial » : présentation d'une première version du diagnostic. Débats et échanges.

22 juin 2011 :

Groupe de travail Technique « Urbanisme commercial » : présentation d'une deuxième version du diagnostic. Débats et échanges.

28 septembre 2011 :

Groupe de travail Technique « Urbanisme commercial » : présentation des conclusions de l'étude et validation technique.

A l'issue des travaux, un échange particulier a été organisé avec les élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le 7 novembre 2011 dans leurs locaux. Cette rencontre a permis d'échanger sur les éléments de diagnostic et de les mettre en perspective autour d'enjeux communs.

Un temps de présentation et de validation a été organisé avec les élus :

Groupe de travail du 26 octobre 2011 : présentation des conclusions de l'étude et validation des élus.

II.3.C. SCHÉMA DES TRAMES VERTE ET BLEUE DE L'ANGOUMOIS

Le Syndicat Mixte de l'Angoumois a affirmé son ambition de protéger son patrimoine naturel et paysager et d'inscrire les continuités écologiques dans sa stratégie territoriale afin de concilier préservation de la biodiversité et développement urbain.

Dans ce contexte, les objectifs de la mission sont multiples :

- Compléter l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT en cours d'élaboration afin d'apporter des informations supplémentaires aux élus pour la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT.

- Réaliser une étude précise et spécifique pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel sur des secteurs désignés comme « à enjeux » face au développement de l'urbanisation. Il est entendu par « secteurs à enjeux » des zones naturelles et agricoles d'intérêt local, ne faisant pas actuellement l'objet d'une reconnaissance et d'une protection réglementaire et qui pourraient faire l'objet d'un conflit d'intérêt avec des projets d'aménagement urbain ou d'infrastructures.

- Réaliser une mission d'étude et d'accompagnement du Maître d'Ouvrage permettant de proposer sur le territoire de l'Angoumois, la mise en œuvre d'une trame verte et bleue en cohérence avec les schémas nationaux et régionaux existants ou en cours d'élaboration et qui répondent aux principaux objectifs suivants :

- Réduire la fragmentation et la vulnérabilité des espaces naturels ;
- Identifier les espaces importants pour la biodiversité et les relier par des corridors écologiques ;
- Rétablir la fonctionnalité écologique :
 - Faciliter les échanges génétiques entre populations
 - Prendre en compte la biologie des espèces migratrices
 - Permettre le déplacement des aires de répartition des espèces
- Atteindre ou conserver le bon état écologique des eaux de surface
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages
- Sensibiliser le territoire à la problématique des continuités écologiques.

Plusieurs temps de travail ont été organisés avec les partenaires :

Réunion technique du 3 novembre 2011 :

Validation de la méthodologie de l'étude.

Réunion technique du 17 janvier 2012 :

Validation des sites réservoirs.

Réunion technique du 17 avril 2012 :

Validation des corridors de pelouse et de la démarche sur la zone urbaine.

Réunion technique du 26 juin 2012 :

Validation de la trame bleue, des corridors boisements et de la typologie des discontinuités.

Réunion technique du 25 septembre 2012 :

Validation des indicateurs de suivi et de la procédure d'évaluation.

Plusieurs temps de présentation et de validation ont été organisés avec les élus :

Comité syndical du 24 janvier 2012 :

Présentation et validation des sites réservoirs.

Comité syndical du 3 juillet 2012 :

Présentation et validation des corridors et trame bleue.

Comité syndical du 9 octobre 2012 :

Présentation et validation du schéma final des Trames Verte et Bleue.

En outre, une sortie de terrain ouverte aux élus et partenaires a permis d'analyser l'avancement du travail réalisé et de valider, progressivement, les étapes de cette étude.

II.3.D. ETUDE D'IMPLANTATION ET DE MISE EN VALEUR DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'ANGOUMOIS.

L'objectif de la mission est de réfléchir à la faisabilité d'une zone d'intérêt régional à l'échelle de l'Angoumois (principe acté dans un premier temps dans le PADD) et d'étudier les potentiels stratégiques et du développement foncier des zones existantes.

- Analyse du marché et opportunité de création d'une zone d'activités de niveau régional

- Mesure du marché : analyse de l'offre territoriale et de la demande à différentes échelle.
- Evaluer les besoins des entreprises installées sur le territoire.

- Propositions de sites à vocation régionale et départementale

- Critères d'analyse pour la hiérarchisation, le phasage et la réalisation des sites à vocation économique sur le territoire du SCoT de l'Angoumois.

Plusieurs temps de travail ont été organisés avec les partenaires :

Réunion technique du 15 mai 2012 :

Validation de la méthodologie de l'étude.

Réunion technique du 22 juin 2012 :

Présentation d'une première version du diagnostic. Débats et échanges.

Réunion technique du 11 septembre 2012 :

Présentation d'une deuxième version du diagnostic. Débats et échanges. Validation technique.

Plusieurs temps de présentation et de validation ont été organisés avec les élus :

Comité syndical du 3 juillet 2012 :

Présentation d'une première version du diagnostic. Débats et échanges.

Comité syndical du 9 octobre 2012 :

Présentation du diagnostic. Constats et enjeux. Proposition d'un scénario de phasage et de hiérarchisation des zones à vocation économique sur l'Angoumois. Débats et échanges. Validation du diagnostic par les élus.

En outre, une sortie de terrain ouverte aux élus et partenaires a permis de visiter les principales zones économiques du territoire soumises à étude.

II.3.E. CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DE L'ANGOUMOIS

L'élaboration d'une charte architecturale et paysagère a pour but de renforcer l'identité du territoire et de promouvoir une architecture et des paysages représentatifs et caractéristiques du territoire, pour traduire une volonté forte : transformer le territoire, tout en veillant à ce qu'il reste lui-même.

Ce document consiste à rédiger des principes et des règles urbanistiques architecturaux et paysagers que chaque Plan Local d'Urbanisme et projet d'aménagement de bourg ou de quartier, de zones d'activité ou de tourisme devra

prendre en compte dans la mise en forme spatiale et la partie réglementaire de leur projet d'aménagement urbain.

La charte aura un statut de « document de référence ». Les principaux constats et enjeux seront intégrés au projet de SCoT et les prescriptions qui en découlent s'inscriront dans le Document d'orientation et d'objectifs.

Plusieurs temps de travail ont été organisés avec les partenaires et les élus sous forme d'ateliers thématiques :

Atelier thématique du 19 avril 2012 :

- Atelier n°1 : Les modalités de découverte des

paysages de l'Angoumois : les circulations douces et points de vue d'intérêt – mise en valeur du paysage et tourisme.

- Atelier n°2 : L'urbanisation, facteur de nombreuses mutations du territoire : description du phénomène typologies architecturales du territoire.

- Atelier n°3 : Les entrées de ville et la périphérie de l'agglomération.

Atelier thématique du 29 juin 2012 :

- Atelier n°1 : Reconnaissances des paysages de l'Angoumois. Unités paysagères et sites à protéger / Déplacements doux / Intérêts paysagers et Trames vertes et bleues.

- Atelier n°2 : Limites urbaines et coupures d'urbanisation. Zones commerciales et ensembles pavillonnaires / Relations entre centres anciens et développements urbains / La question des entrées de ville

Atelier thématique du 28 septembre 2012 :

- Les modalités du développement urbain (formes urbaines, entrées de ville, coupures d'urbanisation...) et l'organisation de la ville (trame végétale, circulations douces...).

Les ateliers ont été organisés à la suite permettant à chaque partenaire ou élu de suivre l'ensemble des thèmes proposés.

CHAPITRE III CONCERTATION ET ASSOCIATION LARGE DES HABITANTS PAR DIFFERENTS BIAIS

III.1. L'étroite collaboration avec les conseils de développement de Charente

Le projet de territoire de l'Angoumois concerne avant tout les habitants pour qui les orientations et actions inscrites dans le SCoT vont être engagées. C'est tout naturellement que les élus du Syndicat mixte de l'Angoumois s'est tournée vers le conseil de développement, instance de représentation des habitants. Mais parce que l'Angoumois apparaît comme le moteur économique et démographique du département, ce sont tous les conseils de développement de la Charente qui ont été associés et appelés à participer aux travaux de rédaction des différents documents constitutifs du SCoT.

III.1.A. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

6 et 16 mai 2011 :

2 séminaires organisés par le Conseil de développement du GrandAngoulême avec les Conseils de Développement du Département.

6 juin 2011 :

Présentation aux membres des conseils de développement par le SMA des principaux éléments du diagnostic et enjeux du territoire.

28 juin 2011 :

Plénière du Conseil de Développement. Présentation de l'avis.



7 juillet 2011 :

Présentation de la contribution des conseils de développement au Bureau syndical.

III.1.B. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

15 et 20 février 2012 :

2 séminaires organisés par le Conseil de Développement du GrandAngoulême avec les Conseils de Développement du Département.



7 juin 2012 :

Avis du Conseil de Développement présenté en



Conseil Communautaire du GrandAngoulême.

12 juin 2012 :

Avis du Conseil de Développement présenté au bureau du SMA.

III.1.B. DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

8 novembre 2012 :

Présentation du DOO par le SMA aux membres du Conseil de Développement du Grand Angoulême + les Conseils de Développement du Département

8 et 20 novembre 2012:

Groupe-projet « SCoT – Aménagement du territoire : ouvert aux habitants souhaitant s'engager dans la réflexion pour l'élaboration du SCoT de l'Angoumois.



5 décembre 2012 :

Groupe-projet « SCoT – Aménagement du territoire : ouvert aux habitants souhaitant s'engager dans la réflexion pour l'élaboration du SCoT de l'Angoumois



11 décembre 2012 :

Plénière du Conseil de Développement du GrandAngoulême. Présentation et amendement de l'avis.

15 janvier 2013 :

Présentation de l'avis au Bureau du SMA.

Les conseils de développement de Charente ont tous été destinataires de chaque document constitutif du SCoT de l'Angoumois, au même titre que les autres personnes publiques associées.

Les groupes de travail mis en place ont permis aux habitants intéressés par le sujet de participer activement à la rédaction des contributions au projet. A chaque étape, le Bureau syndical a accueilli les rapporteurs des ateliers de travail afin qu'ils fassent part de leurs remarques et avis.

III.2. La mise en place d'une exposition publique itinérante

Dès la validation du diagnostic, les élus du SMA ont souhaité mettre en valeur les grands enjeux du territoire et les faire partager aux habitants et partenaires.

Une exposition, sous la forme de kakemonos, a été installée au siège du Syndicat mixte de l'Angoumois. La structure porteuse (SMA) est présentée sur un premier panneau. Le second porte sur ce qu'est un schéma de cohérence territoriale (SCoT).



Le SMA MODE D'EMPLOI

Le Syndicat Mixte de l'Angoumois (SMA) a été installé le 12 janvier 2010. Il a pour mission d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de 37 communes. Il dispose de deux missions principales :

EN TERME D'URBANISME :

- **Il élabore un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** qui, une fois approuvé, sera opposable aux documents d'urbanisme (PLU, PDU, PLH...) qui devront être en conformité avec les orientations générales du document.
- **Il est saisi par les communes dans leurs procédures d'élaboration**, de révision, de révision simplifiée ou de modification de leurs documents d'urbanisme lorsque celles-ci présentent une ouverture à l'urbanisation.

EN TERME D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL :

- Le Président siège au nom du Syndicat mixte à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

CONTACT
Syndicat mixte de l'Angoumois
 25 Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême
 Tél : 05.45.93.08.20 - Fax : 05.45.38.57.87
 scotangoumois@grandangouleme.fr
 www.scotangoumois.fr

CHIFFRES CLÉS

37
communes

1
Communauté d'agglomération

3
Communautés de communes

139 548
habitants
(Insee 2008)

630 km²



Le SCoT MODE D'EMPLOI

ÉTAPES CLÉS

3 mars 2009
Arrêté préfectoral fixant le périmètre du SCoT

23 mars 2010
Délibération sur les modalités de concertation

1^{er} semestre 2011
Diagnostic de territoire

1^{er} semestre 2012
PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

1^{er} semestre 2013
DOO (document d'orientation et d'objectifs)

2014
Application du schéma de cohérence territoriale dans chacune des 37 communes

Être les acteurs de notre propre évolution, c'est accepter de revoir nos pratiques. Parce que l'usage économe et raisonné de notre territoire, la recherche de cohérence des politiques publiques (économie, emploi, habitat, transports, protection de l'environnement, qualité de vie de ses habitants...) est devenu nécessaire à la construction de notre propre croissance.

LE SCoT C'EST QUOI ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil au service du développement, l'aménagement et l'organisation du territoire. Il définit, coordonne et encadre dans une logique de développement durable, les politiques publiques à l'échelle de l'Angoumois d'ici 2030.

LE SCoT COMMENT ?

Engager un travail de prospective et d'anticipation sur 4 domaines prioritaires :

- La croissance démographique et la consommation de l'espace
- L'équilibre social de l'habitat sur l'ensemble de notre territoire
- Le développement économique et l'offre de formation
- La mobilité et l'offre de transports

Un enjeu principal et transversal :
 Renforcer le rôle moteur de l'Angoumois dans le développement de la Charente et dans l'espace régional



Une série de panneaux présente ensuite les principaux chiffres clés par thématique et les questions soulevées sur différents thèmes : le développement démographique et la consommation de l'espace. Une série de panneaux présente ensuite les principaux chiffres clés par thématique et les questions soulevées sur différents thèmes : le développement démographique et la consommation de l'espace.



La croissance démographique ET LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

CHIFFRES CLÉS

+23%

Croissance de la population entre 1968 et 2007 (dont 53% dû aux migrations)

1 645 m²

urbanisés en moyenne par nouveau ménage installé entre 2002 et 2007 (habitat, service, équipement...)

153 000

habitants (perspective démographique à 2030)

+15 000

ménages à accueillir (perspective à 2030)

ÉTAT DES LIEUX

Le territoire n'est pas une ressource illimitée dans lequel chacun pourrait puiser à hauteur de ses besoins. **Il doit être géré comme un bien rare et précieux.**

L'Angoumois est contraint du point de vue environnemental par un espace naturel riche et préservé. Les politiques publiques doivent de ce fait limiter l'étalement urbain dans la conception et la réalisation de logements, d'activités économiques, d'axes de circulations, de services et d'espaces publics.

Les évolutions démographiques et les projections nous placent de plein pied face aux objectifs d'aménagements, en tenant compte des besoins de la population : cadre de vie, proximité des services, coût des déplacements et des logements.

LES ENJEUX

- **COMMENT CONCILIER** le développement urbain avec la maîtrise de la consommation des espaces agricoles et naturels ?
- **COMMENT ACCUEILLIR** 15 000 nouveaux habitants et maintenir un cadre de vie agréable ?
- **QUELLE RÉPARTITION** volontariste des logements à produire ?



La mobilité ET L'OFFRE DE TRANSPORTS

CHIFFRES CLÉS

7 000

Augmentation du trafic global entre 2002 et 2006 : + 7 000 véhicules supplémentaires par jour en moyenne (soit +2,3% par an)

+3%

Augmentation plus forte du trafic poids lourds (PL) : +3% (contre +1,8% pour les véhicules légers)

3 millions

de voyageurs attendus en gare d'Angoulême en 2020

5%

la part des transports collectifs dans les modes de déplacements

ÉTAT DES LIEUX

Le logement toujours plus loin du lieu de travail pour fuir la pression foncière, l'allongement des distances du trajet quotidien et l'automobile comme réflexe sont les ingrédients de la saturation des axes de déplacements.

L'étalement urbain a engendré une dispersion des flux, cette dernière pénalise l'utilisation des transports en commun.

La majeure partie des déplacements est interne et la part des échanges avec l'agglomération **augmente** : 60 000 flux entrant vers le centre urbain (dont 45 000 issus de l'aire du SCoT).

La mise en œuvre de la ligne LGV SEA permettra de relier Angoulême à Bordeaux en 35 minutes et Paris en 1h40.

La connexion des différents modes de transports et la facilité d'accès à la gare LGV au cœur de l'Angoumois seront des **facteurs-clés de l'attractivité du territoire.**

LES ENJEUX

- **COMMENT STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN** autour de la mobilité : organiser l'offre d'habitat, de services de proximité à partir de l'armature des différents modes de transport.
- **COMMENT FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ** vers l'Angoumois et diffuser l'effet LGV ?



Cette exposition a été présentée à chaque manifestation du SMA, en lien avec l'élaboration du SCoT de l'Angoumois (réunion publique, Rencontres du SCoT...). Par ailleurs, elle a été mise

à disposition des communes et de leurs groupements pour une diffusion plus importante. Ces panneaux ont circulé dès le mois de novembre 2011 et pendant toute l'année 2012.



L'équilibre social de l'habitat

7 SUR L'ENSEMBLE DE NOTRE TERRITOIRE

CHIFFRES CLÉS

- 70 000**
logements sur le SCoT
- 1 000**
logements autorisés en moyenne par an entre 2000 et 2009
- 8 000**
logements vacants en Angoumois (DGFP 2011)
- 59%**
des habitants propriétaires de leur logement en 2008
- 15%**
de logements sociaux en Angoumois en 2008

ÉTAT DES LIEUX

Hausse du marché de l'immobilier, évolutions des modes de vie, délais d'obtention des logements sociaux, vieillissement du parc immobilier existant...

3 PHÉNOMÈNES :

La périurbanisation repousse les logements sur des territoires insuffisamment pourvus en emplois et services de proximité, entraînant une hausse des déplacements.

L'étalement urbain concentre l'addition de projets peu denses et mal intégrés à leur environnement.

Le changement de la structure des ménages (vieillesse, familles monoparentales...) modifie les demandes en termes d'offres de services, de formes d'habitat...

LES ENJEUX

- **QUELLES SOLUTIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES** à apporter pour la production de logements et à la réhabilitation du parc existant, premières réponses à la crise de l'offre et à l'attractivité du logement en milieu urbain ?
- **COMMENT RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE ET URBAINE**, objectif qualitatif de développement de l'habitat et de son regroupement autour des services et des équipements de proximité et des moyens de transports ?



Encourager et renforcer LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CHIFFRES CLÉS

- 1 000**
hectares de zones d'activité économique (taux d'occupation proche de 90%)
- 46%**
Le territoire du SCoT représente 46 % de l'emploi total en Charente
- 11 217**
emplois dans le secteur industriel (17% des emplois du SCoT - Insee 2007)
- +10%**
L'emploi global a progressé de +10% sur la période 1999-2007
- 11%**
Les emplois dans les secteurs industriels et agricoles ont perdu plus de 11% de leurs effectifs entre 1999 et 2007

ÉTAT DES LIEUX

L'attractivité de notre territoire est un facteur de dynamisme, marqué cependant par de fortes disparités territoriales.

L'agglomération d'Angoulême concentre des filières d'excellence et des secteurs d'activités qu'il faut accompagner (Pôle image, filière Mécatronique, métiers de la papeterie et de l'emballage...).

L'Angoumois possède un dispositif d'accueil et de soutien à l'activité économique à renforcer, mais une offre foncière étroite qui ne permet pas aux nouveaux projets de s'implanter dans des conditions optimum.

Le territoire du SCoT a connu une forte progression des emplois de service aux entreprises et à la personne (+16 % entre 1999 et 2007). De même que pour les emplois de construction (+32%).

Une offre de formation adaptée au tissu économique local et performante dans les domaines de l'image et des métiers du Génie et Informatique industrielle.

LES ENJEUX

- **COMMENT SE DOTER D'UN PROJET COMMUN** de développement économique intégrant une offre d'accueil commune, cohérente et homogène sur l'ensemble du territoire ? ... Et améliorer l'articulation avec les autres fonctions urbaines : logements, transports, déplacements, logistique ?
- **COMMENT ATTEINDRE LA TAILLE CRITIQUE** dans les domaines stratégiques et rechercher des complémentarités ?



III.3. Une volonté constante d'associer au plus près les habitants

III.3.A. LA TENUE DE RÉUNIONS PUBLIQUES¹

Deux réunions publiques se sont tenues en novembre 2010 et novembre 2011 à destination des habitants du territoire du SCoT de l'Angoumois.

A chaque occasion ce sont plus de deux cent personnes qui se sont déplacées pour écouter, débattre et échanger sur le diagnostic et les enjeux du schéma.

III.3.B. LA PUBLICATION DE LA « LETTRE DU SCOT »²

Six « Lettre du SCoT » ont été conçues entre juin 2010 et décembre 2012. Chacune a été diffusée à l'ensemble des partenaires et des communes pour une mise à disposition des habitants.

Par ailleurs, elles ont toutes été mises en ligne sur le site Internet du SMA.

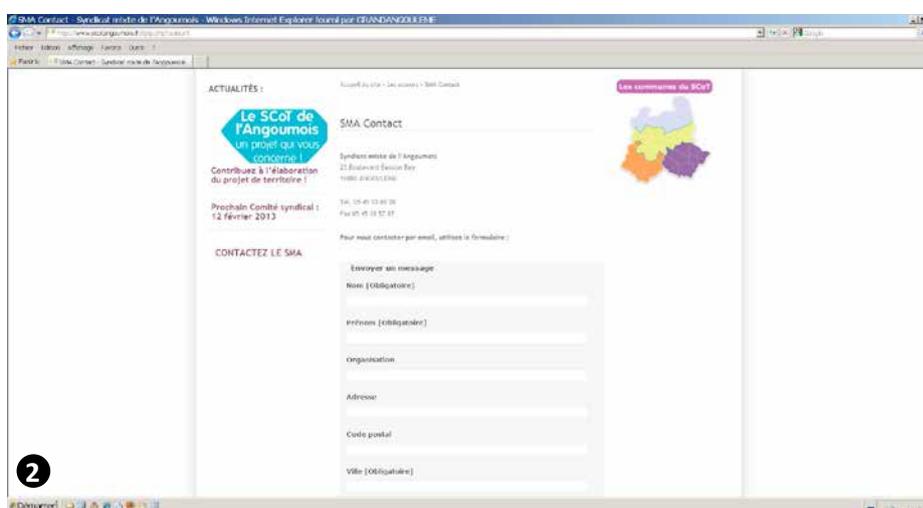
III.3.C. LA RÉALISATION D'UN SITE INTERNET³

Le Syndicat mixte de l'Angoumois a lancé un site Internet à destination des habitants du territoire et des partenaires.

Dès la page d'accueil (1), les internautes ont la possibilité de contacter directement le Syndicat mixte de l'Angoumois.

Ainsi, toute personne soucieuse de poser une question ou d'être destinataire d'un document particulier peut adresser directement un mail au syndicat mixte de l'Angoumois (2).

De plus, dès le lancement de la concertation autour du diagnostic, puis de même pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), un encart spécifique a été créé sur la page d'accueil afin de diriger plus facilement le citoyen vers la page de téléchargement (3).



1 Voir « 4. Organisation de plusieurs réunions publiques avec les partenaires et la habitants » - Page 26.

2 Voir « 5. Mise en place d'un site Internet pour une diffusion plus large du projet » - Page 32.

3 Voir « 6. Publication des Lettres du SCOT » - Page 34.

CHAPITRE IV ORGANISATION DE PLUSIEURS REUNIONS PUBLIQUES AVEC LES PARTENAIRES ET LES HABITANTS

Deux réunions publiques se sont tenues en novembre 2010 et novembre 2011 à destination des habitants du territoire du SCoT de l'Angoumois.

8 novembre 2010 :

Réunion Publique à Angoulême (Espace Franquin)

Près de 200 personnes se sont réunies pour la première réunion publique du Syndicat mixte de l'Angoumois. L'objectif de cette réunion publique était d'expliquer ce qu'est un SCoT, en quoi il est opportun d'élaborer un tel outil de planification sur le bassin de vie d'Angoulême.

Madame, Monsieur,

La création du Syndicat mixte de l'Angoumois a permis de lancer l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de 37 communes.

Cette démarche vous concerne car elle traite de l'urbanisme, de l'habitat, de l'environnement, des transports, du commerce...

L'objectif principal de cet outil est de mettre en cohérence les politiques menées par les élus pour un développement durable et équilibré de notre territoire, respectueux de son identité.

Comptant vivement sur votre présence.

Jean-Claude BEAUCHAUD
Président du Syndicat mixte de l'Angoumois

Guy BRANCHUT
Président de la Communauté de communes
Braconnie Charente

Michel ANDRIEU
Président de la Communauté de communes
de la Vallée de l'Échelle

Philippe LARAUD
Président de la Communauté d'agglomération
du Grand-Angoulême

Jean REYBRAUT
Président de la Communauté de communes
Charente Nièvre Charente

Jacques PERSTIN
Maire de Monze

Pour tous renseignements : Syndicat mixte de l'Angoumois
Informations 05 45 93 08 20 - scotangoumois@grandangouleme.fr



© Ville D'Angoulême 2010 - Photos P. Blanchier

21 novembre 2011 :

Réunion publique à La Couronne (centre universitaire)

Plus de 200 personnes se sont réunies pour cette deuxième rencontre autour des enjeux et orientations du projet de territoire de l'Angoumois.

Le 21 novembre à 20 h
Centre Universitaire (Amphithéâtre Jean Monnet)
La Couronne

Réunion publique
Quels enjeux, quelles orientations pour le SCoT de l'Angoumois ?

Le SCoT de l'Angoumois
un projet qui vous concerne !

Madame, Monsieur,
Lancé depuis un an, le Syndicat Mixte de l'Angoumois a engagé une démarche visant à la rédaction d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'ici 2013. Ces mois de travail ont permis de déposer, grâce à une large concertation, d'un diagnostic de territoire partagé.

Nous rentrons dans la phase d'élaboration du projet qui définira le devenir du territoire d'ici à 2030. Face à l'importance de cette démarche, les élus du SMA ont souhaité associer les partenaires institutionnels, les acteurs socio-économiques et associatifs et les habitants. Cette démarche vous concerne car elle traite de l'urbanisme, de l'habitat, de l'environnement, des transports, du commerce...

Comptant vivement sur votre présence.

Jean-Claude BEAUCHAUD - Président du Syndicat mixte de l'Angoumois
Philippe LALAUD - Président de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême
Guy BRANCHET - Président de la Communauté de communes Bazasais Charente
Jean REVERALUT - Président de la Communauté de communes Charente Saône Charaude
Michel ANDRIEUX - Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Échelle
Jacques PÉRÉSYN - Maire de Marnac

INFORMATIONS 05 45 93 08 20
scotangoumois@grandangouleme.fr
www.scotangoumois.fr/



Une troisième réunion publique est prévue en mars 2013, une fois le projet arrêté, afin de présenter les enjeux et prescriptions du SCoT de l'Angoumois.

CHAPITRE V

MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET POUR UNE DIFFUSION PLUS LARGE DES DOCUMENTS

Depuis le lancement de la démarche, le site Internet du Syndicat mixte de l'Angoumois dédié au SCoT a été créé : www.scotangoumois.fr.

Le site est organisé en plusieurs rubriques :

- Le Syndicat mixte de l'Angoumois
 - Les missions du SMA
 - Contactez le SMA !
 - Les membres du SMA
 - Les élus du SMA
 - Les avis d'urbanisme
 - Comités syndicaux 2010
 - Comités syndicaux 2011
 - Comités syndicaux 2012

Cette rubrique présente le Syndicat mixte de l'Angoumois, ses missions et les élus référents. Chaque visiteur peut également avoir accès aux délibérations après chaque comité syndical et une sous-rubrique spécifique a été créée concernant les avis émis sur les documents d'urbanisme.

- Le SCoT de l'Angoumois
 - Les communes du SCoT
 - Qu'est-ce qu'un SCoT ?
 - Les temps forts de la concertation
 - Les étapes d'élaboration du SCoT

- Le Rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs
- 1^{ères} Rencontres du SCoT - Lundi 23 avril 2012
- Les visites de terrain

Les internautes peuvent ici accéder aux informations concernant chaque commune du SCoT (une carte interactive accompagne cette rubrique). Par ailleurs, la démarche d'élaboration du SCoT est précisée, son contenu et l'état d'avancement. Cette rubrique a été mise à jour régulièrement pour retranscrire l'avancement de l'élaboration, permettant ainsi à chacun d'accéder à toutes les informations sur le SCoT. Tous les documents constitutifs du SCoT ont été mis en ligne au fur et à mesure de l'élaboration de ce SCoT afin que le plus grand nombre puisse en prendre connaissance (diagnostic complet et synthétique, PADD, DOO, Lettres du SCoT...).

- Les études thématiques
 - Trames Verte et Bleue
 - Porter à Connaissance de l'Etat
 - Cadrage préalable à l'évaluation environnementale
 - Charte Paysagère et Architecturale

- Etude sur le logement vacant en Angoumois
- Urbanisme commercial
- Étude d'implantation et mise en valeur des ZAE de l'Angoumois

Cette rubrique concerne plus spécifiquement les études thématiques entreprises au cours de l'élaboration du SCoT. Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, les articles ont été mis à jour.

- Aller plus loin
 - Lexique
 - Revue de presse
 - Téléchargements
 - Liens utiles
 - Mentions légales

Les articles développés dans les rubriques précédentes possèdent souvent des liens vers cette dernière qui compile tous les documents téléchargeables (documents constitutifs du SCoT, délibérations, Lettres du SCoT...). Les articles de presse parus sur le SMA ou le SCoT sont également disponibles.

CHAPITRE VI

PUBLICATION DES LETTRES DU SCOT

Six « Lettres du SCoT » ont été conçues entre juin 2010 et décembre 2012, éditées chacune à 2500 exemplaires et diffusées à l'ensemble des partenaires, dont chacun des élus municipaux des communes du SCoT. Elles sont également toutes disponibles pour les habitants dans les mairies et sur le site Internet du SCoT de l'Angoumois.

Ces Lettres ont permis d'une part de sensibiliser les élus sur les grands enjeux actuels et futurs du territoire mais aussi de tenir informer les partenaires et les habitants de l'état d'avancée des travaux et des réflexions. Chaque lettre s'est construite autour d'une thématique précise (habitat-transport, consommation d'espaces, trame verte et bleue...).



La lettre du SCoT

N°2
→ OCTOBRE
2011

Éditorial

Le diagnostic de territoire, une nouvelle étape dans l'élaboration du SCoT

Mis en place depuis un an, le Syndicat Mixte de l'Angoumois a engagé une démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'ici 2013. Ces mois de travail ont permis, autour d'une large concertation, d'aboutir aux premiers éléments d'un document essentiel : le diagnostic du SCoT et son volet environnemental.

L'Angoumois est un territoire dynamique. Nous attirons de nouveaux habitants et la population d'ici 2030 devrait nous amener à 183 000 habitants. Ce travail nous offre aussi des perspectives de développement et pose les enjeux auxquels nous devons répondre : mais comment offrir des logements adaptés aux besoins des habitants, développer l'offre de transports, protéger et valoriser nos espaces naturels et nos paysages...

Toutes ces dimensions doivent être traitées et partagées afin que le développement de chaque commune de l'Angoumois se fasse de manière cohérente. C'est l'objectif essentiel de la démarche du SCoT afin de rendre encore plus attractif notre territoire et offrir aux habitants un cadre de vie agréable et solide.



Jean-Claude BEAUCHAUD
Président du Syndicat mixte de l'Angoumois

→ ECLAIRAGE

Pourquoi un SCoT ?

Un document d'urbanisme de référence pour un projet commun de territoire

Introduit par la loi de Solidarité et de Renouveau Urbain (SRU) de 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui affirme, par la définition d'enjeux et d'objectifs stratégiques à moyen et long terme, un projet de développement harmonieux du territoire.

C'est l'opportunité pour les acteurs locaux de travailler ensemble à la définition d'un projet cohérent à l'échelle d'un bassin de vie. Il s'attache à prendre en compte l'équilibre entre développement urbain et pérennité des activités agricoles, entre zones d'habitat et réseaux de transport, entre zones

naturelles à protéger et logique de développement économique... Aussi, il assure l'articulation de l'ensemble des documents d'urbanisme des différents territoires sans pour autant s'y substituer. Plané et conduit par le Syndicat Mixte de l'Angoumois, il concerne 37 communes (voir carte page 4).

« Mieux maîtriser le développement du territoire »

Trois questions à Gilles Herbach, du cabinet Opéra, mandataire des cabinets chargés d'accompagner l'élaboration du SCoT de l'Angoumois

Quelles sont les raisons qui poussent à engager l'élaboration d'un SCoT ?

Le SCoT n'est pas obligatoire. La loi n'est qu'incitative. Le SCoT naît bien souvent d'une prise de conscience sur la mutation, pas toujours contrôlée, des territoires. Ce qui a été le cas pour l'Angoumois. Avec l'élaboration de ce SCoT, il y a aujourd'hui une volonté de tous les protagonistes de codifier le développement de ces territoires à l'échelle d'un bassin de vie afin d'assurer l'équilibre entre les espaces urbains, les espaces naturels et agricoles.

Quels sont les enjeux pour le territoire du Grand Angoumois ?

Cet objectif de maîtrise du développement du territoire va se traduire par des enjeux économiques, sociaux, environnementaux... car le SCoT, dans cette dimension de cohérence, précisera le positionnement des grands projets à réaliser : zones d'activités, habitat, équipement, transport collectif.



Est-ce que ce SCoT aura un impact direct pour les habitants ?

Effectivement, prenons un exemple : en situant en priorité les habitations près des zones de transport urbain, les résidents seront alors incités à utiliser ces moyens de déplacement ce qui permettra au service d'être mieux rentabilisé, mieux développé et donc d'être moins coûteux.



La lettre du SCoT

N°3
JANVIER
2012

Editorial

Un projet de territoire pour l'Angoumois de 2030

Depuis 2010, le Syndicat Mixte de l'Angoumois élabore, à l'échelle de 37 communes, un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui doit être approuvé en 2013.

Le projet de SCoT entre dans une deuxième phase avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce projet fixe les orientations et priorités que nous souhaitons porter pour ce territoire. Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants, accompagner le développement de ses entreprises, préserver l'environnement et notre qualité de vie, favoriser les déplacements moins polluants sont les priorités de ce projet.

Présenté en réunion publique le 21 novembre 2011, le PADD doit être partagé et largement débattu. C'est pour cela que les élus du Syndicat Mixte de l'Angoumois ont souhaité engager une large concertation ouverte à toutes et à tous jusqu'en mars 2012. Cette période d'échanges sera ponctuée de réunions thématiques qui permettront à chacun de s'exprimer et de conforter son point de vue.

L'Angoumois est un territoire dynamique. Les perspectives de développement et les multiples enjeux auxquels nous devons répondre imposent de nous mobiliser autour de ce projet qui esquisse le territoire de demain.



Jean-Claude BEAUCHAUD
Président du Syndicat mixte de l'Angoumois

→ ECLAIRAGE

Qu'est-ce que le PADD ?

Etape essentielle dans l'élaboration du SCoT, le PADD définit le projet politique du territoire.

Pièce centrale du SCoT, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) traduit les réponses à apporter pour le territoire face aux défis économiques, urbains, sociaux et environnementaux. Projet politique souhaité par les élus, le PADD

fixe alors de façon claire, en tenant compte des grands principes de développement durable, les lignes directrices des politiques publiques d'aménagement et de développement de l'Angoumois pour les années à venir. Document de référence, il

est le fruit d'un processus d'échange et de concertation entre les élus, les partenaires socio-économique et la population, afin de proposer un projet territorial cohérent et partagé par le plus grand nombre.

Les trois grands principes du PADD

L'ambition générale du PADD est de renforcer le rôle moteur de l'Angoumois dans le développement de la Charente et son positionnement dans l'espace régional. Aussi, il affirme trois grands principes :

- **Le bien vivre ensemble, une dynamique démographique soutenue depuis 20 ans à maintenir**
L'Angoumois a connu une croissance démographique continue grâce à un apport migratoire enjumeurant. L'enjeu sera de créer les conditions favorables pour conserver cette dynamique et encourager la venue de nouvelles populations les plus hétérogènes possibles (jeunes, actifs, personnes âgées).
- **L'accessibilité et la mobilité de l'Angoumois, facteurs essentiels de réussite**
La position de l'Angoumois est centrale et représente une vraie opportunité. De façon à capitaliser cette situation, trois axes d'actions ont été définis : finaliser l'accessibilité de l'Angoumois (développement des liaisons ferroviaires, LGV...), développer le principe de proximité (transports adaptés, mixité des modes de déplacement...) et favoriser les modes doux de déplacement.
- **Une qualité de cadre de vie, une meilleure organisation et une maîtrise du développement urbain pour préserver les paysages et moins consommer l'espace.**



Une des qualités de l'Angoumois est sa diversité géographique et naturelle. Mais elle est aujourd'hui menacée par le développement non maîtrisé de l'urbanisation. L'objectif sera alors de limiter, à 50 % de la tendance actuelle, la consommation foncière en répartissant différemment et mieux l'offre de logements et les espaces dédiés aux activités économiques.



La lettre du SCoT

N°4
AVRIL
2011

Éditorial

Décliner notre projet pour demain sur le territoire.

Depuis 2010, le projet avance et nous entrons aujourd'hui dans une troisième et dernière phase avec l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ce document doit décliner les grands principes du PADD. Ainsi, nous continuons notre réflexion, en lien étroit avec les territoires et les partenaires institutionnels, socio-économiques et associatifs. Ce projet, qui doit fixer les orientations et les priorités du territoire à l'horizon 2030, est noué au fur et à mesure des rencontres par les contributions des uns et des autres.

Une large phase de concertation sur le PADD vient de se terminer. Elle a permis de mieux apprécier la vision et l'ambition de chaque acteur du territoire : Renforcer l'attractivité de l'Angoumois en s'appuyant sur notre qualité de vie et continuer à se développer, tout en préservant nos espaces naturels et agricoles, en réduisant notre consommation foncière de 50%. Voilà l'enjeu auquel nous devons répondre ensemble. Les « Rencontres du SCoT » seront l'occasion de poursuivre ces débats. Le premier thème choisi est central pour notre réflexion : quelle Ville pour demain ?

L'Angoumois demeure un territoire attractif. Nous devons rester vigilants face aux enjeux qui se présentent à nous. Écoutons, échangeons et mobilisons nous autour de ce projet qui déterminera ce que sera l'Angoumois de demain.



Jean-Claude BEAUCHAUD
Président du Syndicat mixte de l'Angoumois

→ ECLAIRAGE

La concertation : Où en est-t-on ?

Après la phase de concertation autour du PADD, vient de démarrer celle pour la rédaction du DOO.

Jusqu'en mars, plus de 150 structures ont été sollicitées pour donner leur avis sur le PADD. Ce qui a donné lieu aux premières contributions de la part des partenaires et des habitants.

Plusieurs remarques ont porté sur le logement et notamment sur l'intérêt de revoir les critères de répartition (80 % en zones urbaines, 20 % en zones diffuses) tout en élargissant ceux pour l'attribution des permis (qualité environnementale, accès aux services...). Une autre problématique a été mise en exergue : améliorer le lien entre emploi, services et habitat.



Imaginer de nouvelles formes urbaines

Le transport a également fait l'objet d'indications. Et, plus précisément sur l'accès au ter-

ritoire, avec le souhait d'affirmer le Sud-est comme une des portes d'entrée du SCoT, et sur le transport collectif pour lequel une réflexion à l'échelle du SCoT devra être menée.

Vis-à-vis du développement économique deux points ont été soulevés : Approfondir la réflexion autour du Très Haut Débit et affirmer le développement d'une zone d'activités économiques de niveau régional.

Enfin, en matière d'environnement, la nécessité de mettre en place une politique forte de préservation et de valorisation des ressources naturelles a été réaffirmée.

Autant de remarques qui seront prises en compte dans la deuxième version du PADD. Elle devrait voir le jour d'ici la fin de l'année.

Dans la continuité de ce travail, une nouvelle étape du SCoT est enclenchée depuis début avril : la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Plusieurs réunions de concertation et d'échanges avec les élus et des ateliers techniques avec les partenaires ont ainsi été organisés autour de diverses thématiques : logements, transport, agriculture, charte architecturale...

Qu'est-ce que le DOO ?

Le Document d'Orientation et d'Objectifs fixe le cadre légal à l'application du projet politique du territoire.

Étape ultime de l'élaboration du SCoT, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Dans une logique de cohérence des politiques

sectorielles, il donne au territoire les outils nécessaires à l'élaboration concrète de la volonté politique affichée dans le PADD. Il exprime les orientations prises en matière de restructuration des espaces urbains, de protection de la biodiversité, de délimitation des surfaces

agricoles ou encore d'organisation et de localisation des zones d'activités économiques.

À portée juridique, le DOO est opposable aux documents d'urbanisme, comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU), des 37 communes de l'Angoumois.

www.scolangoumois.fr





La lettre du SCoT

N°5
OCTOBRE
2012

Editorial

Un projet pour renforcer
la dynamique de l'Angoumois

Depuis 2010, nous élaborons le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Angoumois. Ce projet s'affine au fur et à mesure des groupes de travail et des échanges réguliers que nous avons avec les différents partenaires du territoire.

Nous sommes actuellement au stade de la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs. Il s'agit de fixer les orientations qui s'appliqueront demain dans les documents d'urbanisme des communes.

Nous avons mis en place plusieurs réunions de travail thématiques avec les partenaires concernés afin d'aborder les grandes priorités du territoire. Notre ambition reste le renforcement de l'attractivité de l'Angoumois, tout en préservant notre environnement, au service des habitants.

Une première version du DOO est disponible. Suivant la ligne que nous nous sommes fixée depuis le début, nous allons partager ce document de travail, d'ici la fin de l'année, avec chacun d'entre vous, communes et groupements, partenaires institutionnels, chambres consulaires, bailleurs sociaux et bien sûr les habitants. Nous souhaitons un territoire de l'Angoumois dynamique et attractif. Ce projet ne pourra aboutir que s'il est partagé et nourri par tous. Les prochains mois seront déterminants. Je compte sur votre participation active.



Jean-Claude BEAUCHAUD
Président du Syndicat mixte de l'Angoumois

→ ECLAIRAGE

DOO, où en est-t-on ?

Engagée officiellement en mars dernier, la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) a fait l'objet, depuis cette date, de plusieurs ateliers thématiques des partenaires et de groupes de travail des élus du SMA. En fonction des remarques et commentaires émis, plusieurs scénarios, par grandes thématiques (environnement, logement, zones d'activités...), ont ainsi été élaborés de sorte que les élus se positionnent sur les orientations et les grands principes qui devront être inscrits dans le SCoT. Cette phase a fait l'objet d'une concertation avec les communes et les partenaires pour déboucher sur une première version du DOO.



SCoT : Regard de quatre maires de l'Angoumois

Gilbert Campo, Maire d'Asnière-sur-Nouère :

« Notre territoire est particulièrement bien préservé et présente de nombreux atouts environnementaux. La protection des espaces naturels, en contrôlant l'étalement urbain par une densification des centres bourg, va contribuer à garder notre identité tout en encourageant le développement de nouveaux commerces et services. Cela impose des compromis, mais il y a de l'intérêt de tous. »

Denis Durocher, Maire de Trois Palis :

« La volonté affichée du SCoT d'un développement harmonieux et cohérent de notre territoire par une mutualisation des moyens va encourager, je pense, à ancrer de nouvelles popula-

tions sur le territoire. Avec la venue de la LGV, l'Angoumois va devenir, sans être péjoratif, une « banlieue » de Bordeaux. Si nous sommes en mesure d'offrir un cadre de vie agréable avec des services performants, cela incitera peut-être certains habitants de cette ville à venir s'installer dans nos communes. »

Fabienne Godichaud, Maire de Saint-Michel :

« Le SCoT a l'intérêt de mettre autour de la table des communes rurales et urbaines qui, au premier regard, semblent avoir des attentes très différentes. Alors que nous avons tous les mêmes problématiques : sauvegarder les centres bourg, maintenir les services publics, offrir des transports adaptés... L'ambition du SCoT de rééquilibrer les moyens

de développement urbain, économique, de protection de l'environnement... apportera une équité sur toutes ces questions et sera bénéfique à chacun. »

Catherine Bréard, Maire de Torsac :

« Le SCoT a permis une vraie prise de conscience de l'état de notre territoire. En tant que petite commune rurale, nous avons pu, au même titre qu'Angoulême, faire entendre notre voix sur nos attentes et nos problématiques. Pour ma part, j'attends beaucoup de l'étude Trame Verte et Bleue et de la Charte architecturale et paysagère. Préserver notre richesse écologique et notre identité sera je pense un atout de développement. »



La lettre du SCoT

N°6
→ JANVIER
2013

↳ Editorial

La Trame verte et bleue comme axe structurant de l'Angoumois

Les réflexions, dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, ont fait apparaître l'environnement comme un pilier du développement du territoire, à la fois pour la préservation des espèces et de leurs habitats, mais aussi pour la valorisation de ce patrimoine.

La réalisation d'un schéma sur la trame verte et bleue marque cette volonté de lier plus étroitement urbanisme et environnement. Les richesses de l'Angoumois sont multiples. On y rencontre notamment des zones humides, des boisements, des prairies et des plaines agricoles. Tous ces espaces ont fait l'objet d'une analyse scientifique approfondie nous permettant de préciser les prescriptions du SCoT, afin d'articuler le développement urbain avec le souci constant de préserver les espaces de nature.

Conformément à la ligne que nous nous sommes fixés depuis le début, nous avons partagé ce travail, avec l'ensemble des partenaires du territoire : communes, partenaires institutionnels, organismes agricoles et forestiers, syndicats de rivières, etc. Pendant plus d'un an, nous avons échangé afin de construire ensemble ce diagnostic et les recommandations qui l'accompagnent.

Nous souhaitons un territoire de l'Angoumois toujours plus agréable et attractif pour nos habitants et ceux qui souhaiteraient y vivre. Ce projet avance et va aboutir pour répondre à ces exigences qui s'imposent à nous pour le respect des générations futures.



Jean-Claude BEAUCHALD
Président du Syndicat mixte de l'Angoumois

→ ECLAIRAGE

Pourquoi un schéma Trame Verte et Bleue en Angoumois ?

La prise de conscience, dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), de la nécessité de rationaliser l'urbanisation et de mieux maîtriser le développement du territoire afin de réduire la consommation des espaces, a poussé les élus à s'engager fortement sur la question environnementale.

L'environnement constitue un véritable enjeu pour le territoire : la diversité des paysages et la richesse de son patrimoine concourent à son attractivité. Si la préservation de ces espaces passe par une réduction de l'étalement

urbain, la sauvegarde de la biodiversité joue également un rôle primordial. Aussi, les élus du SMA ont souhaité s'inscrire dans une démarche Trame Verte et Bleue avec trois grands objectifs : préserver et renforcer les richesses et la biodiversité du territoire ; mieux accompagner les transformations du paysage ; valoriser les espaces naturels pour préserver le cadre de vie des habitants. Il ne s'agit pas d'un outil de protection de la nature supplémentaire mais un moyen d'intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire.

« Un outil de valorisation du territoire »

Trois questions à Roland Veaux, Vice-Président du SMA, rapporteur de la partie Environnement.

Qu'est-ce qui a motivé les élus du SMA à engager une démarche Trame Verte et Bleue ?

Le Grenelle de l'Environnement impose des recommandations concernant le maintien et le développement de la biodiversité, mais elles restent assez générales. Il nous semblait alors important d'aller au-delà en réalisant une étude à l'échelle de l'Angoumois afin d'avoir une vision très précise sur le fonctionnement du réseau écologique du territoire, et cela pour une raison principale : maîtriser en connaissance de cause le développement urbain tout en garantissant l'équilibre environnemental. Il faut d'ailleurs souligner que la démarche engagée par le Syndicat Mixte est assez exemplaire.

Qu'est-ce que les communes ont à gagner avec ce schéma ?

Principalement, un meilleur cadre de vie pour les habitants. Il faut également voir ce capital naturel, qui est particulièrement riche dans nos communes, comme un outil de développement. Le préserver, tout en le mettant en valeur, peut déboucher, par exemple sur la création d'activités touristiques.



Est-ce que ce schéma sera contraignant à mettre en œuvre ?

Etant pris en compte dans le SCoT, il imposera des prescriptions et recommandations que les documents d'urbanisme des communes devront intégrer. Toutefois, il ne faut pas les considérer comme une contrainte mais plutôt comme une occasion de corriger certains « points noirs » et d'imaginer un urbanisme en harmonie avec son environnement.

www.scolangoumois.fr

CHAPITRE VII ORGANISATION D'AUTRES TEMPS DE SENSIBILISATION ET D'ÉCHANGES

VII.1. Les visites de terrain

Dans le cadre de la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), les élus du SMA ont souhaité organiser des visites de terrain afin de mieux appréhender les enjeux du territoire.

Mercredi 14 mars 2012 :

Habitat et formes urbaines à Bordeaux. Une visite de terrain a été organisée sur une journée autour de Bordeaux. Une trentaine de personnes ont visité plusieurs sites d'habitat individuel groupé offrant de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces. Sur chaque lieu, les élus et techniciens ont pu rencontrer les architectes et promoteurs du projet. L'objectif était de montrer différentes expériences menées pour en faire bénéficier le territoire.



Circuit découverte :

Maisons et jardins La Rivière, Blanquefort, 2010 ; Hameau de Candau, Pessac, 2004 ; Cité Frugès, Pessac, 1925-1926 Le Corbusier ; Hameau de Noailles, Pessac, 1968-1973 ; Les Diversités, Bordeaux, 2006 ; Contre Plongée, Lormont, 2011 ; Domaine de Sérillan, Floirac, 2005-2006.

Mercredi 18 avril 2012 :

Zones d'activités économiques de l'Angoumois : les élus ont visité les zones d'activités identifiées comme de niveau départemental et régional dans le PADD. Ils ont pu visiter les zones existantes et localiser les réserves foncières de chaque site.

Mercredi 6 juin 2012 :

Environnement : une visite de terrain sur le thème des trames verte et bleue a été organisée afin d'illustrer les différents types de corridors écologiques existants.

Vendredi 29 juin 2012 :

Habitat et formes urbaines en Angoumois : sur le modèle de celle organisée à Bordeaux, les élus et techniciens du SMA ont pu visiter trois opérations menées sur le territoire de l'Angoumois.



La Croix Maillot à Saint Yrieix



Le Petit Vouillac à Gond Pontouvre



Quartier de la Gare à Ruelle sur Touvre

VII.2. Les « Rencontres du SCoT »

Dans le cadre de la concertation sur le PADD et la préparation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le SMA a organisé les 1ères « Rencontres du SCoT » sur le thème « Vivre autrement en Angoumois » le lundi 23 avril 2012 à 20 heures aux Ateliers Magelis à Angoulême.

A cette occasion, Jean-Yves Chapuis, Vice-Président de Rennes Métropole en charge des formes urbaines et Vice-président de l'Agence d'urbanisme, a présenté la démarche mise en oeuvre sur son territoire.

Le thème de la soirée était central pour la réflexion : quelle Ville pour demain ?

Le territoire de l'Angoumois est dynamique. Il est le moteur de la Charente, tant au niveau démographique qu'économique. Aussi, la réflexion des élus et partenaires s'est enrichie à cette occasion.



1ères Rencontres du SCoT

➤ Lundi 23 avril 2012 à 20h

Ateliers Magelis • 1 rue de Saintes à Angoulême



Depuis 2010, le Syndicat Mixte de l'Angoumois élabore, à l'échelle de 37 communes, un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui doit être approuvé en 2013.

Aussi, dans le cadre de la concertation, le SMA organise les 1ères « Rencontres du SCoT » sur le thème des nouvelles formes urbaines.

A cette occasion, Jean-Yves Chapuis, Vice-Président de Rennes Métropole en charge des formes urbaines et Vice-président de l'Agence d'urbanisme, nous présentera la démarche mise en oeuvre sur son territoire. Cette présentation sera une opportunité pour échanger et débattre sur le développement des nouvelles formes urbaines et la place de la nature en ville.

Syndicat mixte de l'Angoumois
INFORMATIONS 05 45 38 60 81
scotangoumois@grandangouleme.fr
www.scotangoumois.fr

VII.3. La revue de presse

Agglomération Le regroupement de 37 communes en débat

Une réunion publique d'information sur la démarche d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'Angoumois se tiendra ce lundi 8 novembre à 20h30 à l'espace Franquin (salle Buñuel) à Angoulême. Le Syndicat mixte de l'Angoumois souhaite ainsi associer les habitants, les partenaires institutionnels et les acteurs socio-économiques et associatifs à sa démarche consistant à mettre en cohérence

les politiques d'urbanisme des communes sur la base d'un projet de territoire. La création du syndicat mixte de l'Angoumois en janvier 2010 a en effet permis de lancer l'élaboration du Scot à l'échelle de 37 communes du bassin de vie, celles de la communauté d'agglomération, celles des communautés de communes Braconne-Charente, Charente-Boême-Charraud, et Vallée de l'Echelle, plus quelques communes isolées.

Charente Libre – 6 novembre 2010

■ Moment historique pour le Grand-Angoulême aujourd'hui, avec la création du Schéma de cohérence territoriale ■ Il définit un projet partagé pour les 137.000 habitants du bassin de vie.

Le Scot pour enterrer la hache de guerre ?

Pascal HUORD
p.huord@charenteinfo.fr

C'est dans l'air depuis 2002, mais c'est seulement cet après-midi que se réunira pour la première fois le syndicat mixte chargé du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'Angoumois - son nom officiel. Philippe Mottet, le précédent président de la Comaga, ne voulait pas en entendre parler. Philippe Lavaud, son successeur, a voulu le relancer, dès son élection. Ce Scot comprendra les 36 communes de la Comaga, des communautés de communes de Boëme-Charraud, Braconne-et-Charente, Vallée de l'Échelle, plus la commune isolée de Mornac.

Qu'est-ce que le Scot ?

Ce n'est pas une nouvelle structure intercommunale au-dessus des autres, mais plutôt un organisme de coopération. Son but est de favoriser un développement des territoires qui cesseraient de se regarder comme des concurrents pour devenir des partenaires. «*Fin le temps où la communauté de Braconne-et-Charente et la Comaga voulaient tirer la couverture chacune de leur côté pour l'urbanisme commercial*», estime Philippe Lavaud. Voilà pour l'intention.

Si en 2002, le Scot était perçu comme fumeux, il est aujourd'hui espéré par les collectivités concernées. «*En dix ans, les lignes ont bougé. On va devoir travailler à une nouvelle échelle de coopération*», souligne Jean Révéral, président de la communauté de Boëme-Charraud au sud.

Le monde, en se globalisant, a brisé les frontières, y compris à l'échelle d'une région, surtout quand la ligne TGV va mettre Bordeaux à 35 minutes d'Angoulême. «*A 137.000 habitants, nous serons plus forts quand, chacun de notre côté, nous n'aurons pas forcément les moyens de nos ambitions*», note Philippe Lavaud. Surtout que l'État favorise, y compris par des subventions, de tels schémas. Enfin, ce Scot de-

vrait faire en sorte que les élus apprennent à travailler ensemble, pour éventuellement imaginer d'autres coopérations plus tard, voire des fusions «*ou des partenariats plus concrets*», tempère Michel Andrieux, le président de la communauté de la Vallée de l'Échelle, très intéressé par ce projet. «*80 % de notre population active travaille, consomme sur la Comaga. On doit en tenir compte*», note-t-il.

Quels moyens ?

Il y a aussi les hommes. Ce syndicat est composé de 60 délégués désignés par les communautés de communes adhérentes. Cet après-midi, il désignera un bureau avec son président. Il pourra avoir son budget de fonctionnement propre, alimenté par chacune des communautés de communes.

Quelles missions ?

Le comité syndical devra en premier lieu élaborer un diagnostic partagé de ce territoire, avec ses besoins de développement dans le domaine de l'environnement, de l'occupation des espaces et de ses déplacements. Il faudra au moins tout 2010 pour y parvenir.

Ensuite, il établira un projet d'aménagement et de développement durable et un document d'orientation. Ces orientations concernent les grands équilibres entre urbanisation et espaces naturels ou agricoles, mais aussi le logement notamment social, les implantations commerciales...

Ces sujets ont souvent été sources de polémiques. «*Et pourtant cela fait six ou sept ans que j'appelle à la création de ce Scot*», souligne Guy Branchut, le président de Braconne-et-Charente.

Quelle volonté ?

Lorsque ce schéma sera validé - pas avant deux ou trois ans -, l'idée est qu'il s'impose aux PLU (plans locaux d'urbanisme), même s'il ne s'agira que de grandes orientations. En clair, un pro-

jet d'implantation commerciale sera recalé s'il n'est pas conforme au Scot. Ce schéma pourra imposer une meilleure répartition de l'habitat, imaginer un plan de déplacement urbain sur tout le périmètre défini.

Tout dépendra de la volonté des élus. «*A nous de faire en sorte que ce schéma soit prescripteur ou non pour les communes*», prévient Michel Andrieux, conscient que si l'on entre dans un rapport de force entre communautés, il n'a pas sa chance. «*Il faut partager les intelligences*», répond Philippe Lavaud. «*On travaille pour les vingt prochaines années*», ajoute Jean Révéral.

Reunion constitutive du syndicat chargé d'élaborer le Scot, ce soir à 18h, à la Comaga.

Les premières idées...

■ **Un seul titre de transport pour tout le pays.** C'est une proposition lancée par Guy Branchut. Puisque son Réseau Vert ne peut pas s'arrêter partout, que parfois on doit utiliser les deux réseaux (Vert et STGA), il suggère qu'un seul titre permette d'emprunter tout le réseau. Jean Révéral est sur une longueur d'ondes analogue et parle même d'un syndicat de transport de pays. Philippe Lavaud approuve. Guy Branchut parle même d'équipements ou de services à l'échelle de l'Angoumois. «*On a refusé notre participation pour Nautifis. Ne refaisons pas deux fois la même erreur.*»

■ **Haut débit.** Philippe Lavaud proposera que les communautés voisines, plutôt qu'elles lancent leur propre système de haut débit, profitent de l'existant pour se raccorder. Des études sont déjà en cours. «*Cela pourrait même être imaginable à l'échelle du département.*»

■ **Maraiçage.** Philippe Lavaud imagine aussi, dans le cadre de l'occupation des espaces, de relancer un plan maraiçage sur l'agglomération, à la fois de la culture bio et de la production de proximité.

Suite

Charente Libre - 12 janvier 2010

■ Jean-Claude Beauchaud

Le premier président du Scot de l'Angoumois

Le maire de Gond-Pontouvre, premier vice-président de la Comaga chargé des affaires économiques, a été élu hier, à la quasi-unanimité, à la présidence du Scot de l'Angoumois, sur

proposition de Philippe Lavaud. Ce Schéma de cohérence territoriale réunit la Comaga et les communautés de communes de Braconnne-et-Charente, Charente-Boème-Charraud, la Vallée de l'Echelle et Mornac. Le président est entouré de sept vice-présidents: Guy Branchut, président de Braconnne-et-Charente, Cécile Forgeron, maire de Mouthiers, Roland Veaux, maire de Sers, Jacques Persyn, maire de Mornac, Frédéric Sardin, maire adjoint à



Photo Majid Bouzzit

Angoulême, Guy Etienne, maire de Fléac, et Jean-Pierre Grand, maire de Puymoyen.

Rappelons que le Scot est un outil de planification et de développement à moyen et long terme. Il a été signifié hier que toute

extension à l'urbanisation pour les communes membres du Scot devront être dès maintenant approuvées par le comité syndical installé hier et que les PLU (Plans locaux d'urbanisme) devront être compatibles avec ce futur schéma. Désormais, les 60 délégués vont devoir réaliser un diagnostic en 2010, définir et valider les orientations de ce schéma en 2011, avant de l'arrêter définitivement après enquête publique en 2012.

Charente Libre - 13 janvier 2010

■ COLLECTIVITES

Les délégués du Scot déjà compétents pour l'urbanisme

Les 60 délégués du Syndicat mixte de l'Angoumois, chargés d'élaborer le Schéma de cohérence territoriale (Scot), ont voté leur premier budget mardi soir. Il s'établit à 338.127 €, alimenté uniquement par les communautés de communes adhérentes.

Ce syndicat, créé le 12 janvier dernier, rassemble la communauté d'agglomération du Grand-Angoulême plus les communautés de communes voisines (Charente-Boème-Charraud au sud, Braconnne-et-Charente au nord, Vallée de l'Echelle à l'est) et la commune isolée de Mornac. En tout 35 communes, et 140.000 habitants.

Si leur principale mission est bien d'élaborer un schéma territorial qui prenne en compte les aspects économiques, urbanistiques, sociaux, notamment à travers l'habitat. dans le cadre d'une préserva-

tion durable de l'environnement, ce schéma devra également définir les pôles de développement ainsi que les liens, donc les transports, dans l'ensemble du territoire donné. Il ne s'agit pas d'une super-communauté de communes, mais bien d'un outil de gestion, de concertation et de planification.

Moins technocratique qu'il y paraît, ce comité syndical se substitue désormais à la commission des sites et devra donner une autorisation - et pas seulement un avis - pour toutes les communes souhaitant définir de nouvelles zones à construire, et ce quelle que soit la nature de la construction. C'est le message martelé mardi soir aux 60 délégués. Une manière de rappeler que leur mission n'est pas seulement de faire de la prospective, mais qu'elle a des implications concrètes et immédiates.

Charente Libre - 25 mars 2010

■ SCOT

Le syndicat de l'Angoumois rend ses premières décisions

Le syndicat mixte de l'Angoumois, dont la principale mission est d'établir un schéma de cohérence territoriale, a pris ses premières décisions en matière d'urbanisme lundi.

Il a donné un avis favorable à la commune de Nersac, qui avait besoin d'une dérogation à l'urbanisme dans le cadre d'une révision de son PLU (Plan local d'urbanisme). Pour Touvre, qui est en train de changer son POS (Plan d'occupation des sols) en PLU, le syndicat a donné huit avis favorables sur des zones à urbaniser et un avis défavorable – sur une petite parcelle qui empiète sur la

zone protégée de la résurgence de la Touvre. En fait, dans l'attente de l'adoption de ce schéma, d'ici trois ans, et pour éviter de geler tout projet urbain, ces projets doivent recevoir l'aval du syndicat mixte.

Par ailleurs, le syndicat mixte a réceptionné les dossiers des trois cabinets d'études candidats à l'élaboration de ce schéma. Le choix devrait être fait avant le 2 juillet, date de la prochaine séance plénière du syndicat, au cours de laquelle seront formalisés les différentes commissions de travail (environnement, transport, activité économique et urbanisme).

Charente Libre - 4 juin 2010

On reparle du schéma de cohésion territoriale

GOND-PONTOUVRE Hier, le syndicat mixte de l'Angoumois a voté son budget, deuxième du nom

Le comité syndical du SMA (Syndicat mixte de l'Angoumois), créé en janvier 2010, a voté son deuxième budget hier, le budget primitif 2011, à hauteur de 213 127 euros. Vote approuvé à l'unanimité des membres du syndicat, réuni hier soir, à la salle des fêtes de Gond-Pontouvre.

Rien n'a été modifié dans la composition du SMA, composé de 60 membres de quatre Communautés de communes répartis proportionnellement à leur population (1).

Plus que jamais, le SMA œuvre à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (Scot), le document-cadre urbanistique qui régira pour dix ans le développement d'un territoire qui s'étend sur 630 km² (37 communes).

Hier, le SMA s'est engagé à mener des analyses complémentaires sur la biodiversité et à dresser un état des



Jean-Claude Beauchaud,
président du SMA. PH. TADEUSZ KLUBA

lieux patrimonial et architectural. Le SMA entend aussi dopersa communication, via Internet.

(1) Grand-Angoulême, Braconne-Charente, Boême-Charraud, Vallée de l'échelle et commune de Mornac.

Sud-Ouest - 15 février 2011

Le Scot tambour battant avant l'échéance de 2014

URBANISME Le schéma de cohésion territoriale (Scot) de l'Angoumois concerne 40 % des Charentais

BERTRAND RUIZ

b.ruiz@sudouest.fr

U sine à gaz ou réelle avancée pour les territoires de l'Angoumois ? Pour Philippe Lavaud, la réponse est évidente : « Source d'enrichissement mutuel », le Schéma de cohésion territoriale (Scot) sera le document-cadre urbanistique qui régira le développement harmonieux d'un territoire qui s'étend sur 630 km² (37 communes) pour les dix prochaines années. Soit 137 000 habitants, l'équivalent de 40 % de la population charentaise.

Ré lancé dès le changement de majorité à Angoulême, le Scot est en construction. La date-butoir retenue pour la validation préfectorale n'est pas si éloignée. 2013, juste avant les prochaines élections municipales... Parce que le Scot n'est pas soluble dans les urnes et qu'il s'imposera aux futures majorités.

1 Les vertus du Scot pour une « juste proximité »

S'appuyant sur un large diagnostic, le Scot (1) fixera donc le cap des politiques publiques du territoire sur lequel il a été bâti (cf la carte ci-dessus). Il aura son mot à dire dans des domaines aussi divers que le développement économique, l'agriculture, l'habitat, les services, le transport, les grands équipements, l'aménagement de l'espace et la préservation de l'environnement... « Le Scot n'a pas vocation à décider de la construction de crèches dans toutes les communes », fait savoir Gilles Herbach, du cabinet Opéra, chargé de la mise en œuvre du premier Scot de Charente. « L'équité n'est pas l'égalité. Mais il convient de respecter le principe de juste proximité. Avec la certitude que le document ne reposera

La carte des territoires concernés



pas au fond d'un tiroir : le Scot prévoit les conditions de sa mise en œuvre et de son suivi. »

2 Le cas du Scot de l'Angoumois

« La loi SRU a été votée en 2000. Nous avons dix ans de retard », font savoir conjointement Philippe Lavaud et Jean-Claude Beauchaud, le président du syndicat mixte de l'Angoumois. En 2002, la préfecture avait défini le périmètre géographique du Scot. Puis, plus grand-chose... En janvier 2010, le syndicat mixte de l'Angoumois est installé. « La première des vertus du Scot, c'est qu'il a mis autour de la table des représentants du territoire qui n'avaient pas forcément de contacts avant. »

On sait aussi que des discussions ont été engagées, au sein du syndicat mixte, sur les liaisons par bus en-

tre l'agglomération d'Angoulême, Champniers et la zone des Montagnes. Une revendication populaire qui se trouve pour l'heure dans une impasse légale. « Si ce n'est que le Scot nous permet d'engager le processus dans un cadre institutionnel », dit Philippe Lavaud.

3 Des interrogations qui persistent

Lundi, près de 200 personnes ont assisté à la première réunion publique autour du Scot, à l'Espace Franquin. Peu de questions percutantes, en dépit de la présence des écologistes qui brandissent le Scot comme une Bible dès qu'il s'agit d'évoquer l'implantation de grandes surfaces sur le pourtour angoumois.

Pourtant, malgré d'un chemin pavé de réelles bonnes intentions, le Scot pose question. Pour Gilles Her-

bach, « il s'agit d'un document opposable aux PLU » des communes. Tout-puissant donc. En même temps, « il n'est pas là pour enlever la libre compétence des maires à établir leur plan d'urbanisme ». Avec quelles garanties ? Soucieux de tirer un trait sur la guerre entre la Charente des villes et celle des champs, Jean-Claude Beauchaud estime que « la représentativité même du syndicat donne une garantie » aux élus ruraux. Rappelons que sur les 60 membres du syndicat mixte de l'Angoumois, 35 viennent tout de même du Grand-Angoulême. « Les choses devront, de toute façon, être équilibrées. » L'avenir dira si Jean-Claude Beauchaud a raison d'être optimiste.

(1) Contact par mail : scotangoumois@grandangouleme.fr

Les Missions du Syndicat Mixte de l'Angoumois

Le **Syndicat Mixte de l'Angoumois** a pour mission d'élaborer un Schéma de Cohérence territoriale. Il dispose de deux missions principales :

En terme d'urbanisme :

- Il est saisi par les communes dans leurs procédures d'élaboration, de révision, de révision simplifiée ou de modification de leurs documents d'urbanisme lorsque celles-ci présenteront une ouverture à l'urbanisation.
- Il élabore un SCoT qui, une fois approuvé, sera opposable aux documents d'urbanisme qui devront être en conformité avec les orientations générales du document.

En terme d'aménagement commercial :

- Le Président siège au nom du Syndicat mixte à la Commission Départementale d'Aménagement commercial (CDAC).

Les territoires concernés

- 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale
- 37 communes
- 137 000 habitants (2006)
- 617,7 km²



Les membres du Syndicat mixte de l'Angoumois

- D'après les statuts adoptés par chacun des EPCI et la commune de Mornac, le conseil syndical se compose de 60 membres titulaires et de 24 suppléants, répartis comme suit :
- Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême : 35 titulaires et 10 suppléants.
- Communauté de Communes Braconnne et Charente : 9 titulaires et 4 suppléants.
- Communauté de Communes Charente Boême Charraud : 8 titulaires et 4 suppléants.
- Communauté de Communes Vallée de l'Échelle : 7 titulaires et 4 suppléants.
- Commune de Mornac : 1 titulaires et 2 suppléants.

- A l'issue du Comité syndical d'installation du 12 janvier 2010, les délégués syndicaux ont élu le bureau suivant :

- **Président** : M. Jean-Claude BEAUCHAUD – CA du Grand Angoulême
- **1^{er} vice-président** : M. Guy BRANCHUT – CdC Braconnne Charente
- **2^{ème} vice-président** : M^{me} Cécile FORGERON – CdC Charente Boême Charraud
- **3^{ème} vice-président** : M. Roland VEAUX – CdC de la Vallée de l'Échelle
- **4^{ème} vice-président** : M. Jacques PERSYN – Commune de Mornac
- **5^{ème} vice-président** : M. Frédéric SARDIN – CA du Grand Angoulême
- **6^{ème} vice-président** : M. Guy ETIENNE – CA du Grand Angoulême
- **7^{ème} vice-président** : M. Jean-Pierre GRAND – CA du Grand Angoulême
- **Membres du bureau** : M. Gilbert CAMPO – CdC Braconnne Charente, M. Daniel NIOT – CdC Charente Boême Charraud, M. Henri MIRALTO – CdC de la Vallée de l'Échelle, M. André BONICHON – CA du Grand Angoulême, M. Michel GERMANEAU – CA du Grand Angoulême, M. Jean-François DAURE – CA du Grand Angoulême, M. Jean-Claude BESSE – CA du Grand

Qu'est ce qu'un SCoT ?

« Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document d'aménagement et d'urbanisme qui permet d'organiser et de planifier le développement d'un territoire. Cet outil fixe les orientations générales de l'espace, les équilibres à maintenir entre zones à urbaniser, zones naturelles ou agricoles ... Il fixe également les objectifs en matière d'équilibre social de l'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux ou d'espace à vocation économique » (loi SRU – 2000).

Les objectifs du SCoT :

- Définir les orientations générales d'aménagement sur les territoires qu'il couvre.
- Mettre en cohérence les politiques de développement local (déplacement, habitat, équipement commercial, politiques communales d'urbanisme).
- Répondre aux principes généraux de l'urbanisme :
 - Équilibre entre protection et aménagement
 - Mixité urbaine et sociale
 - Gestion économe de l'espace
 - Respect de l'environnement

Le schéma se compose de trois documents distincts qui marquent les trois grandes étapes de l'élaboration :

- Le rapport de présentation (diagnostic du territoire, étude sur l'environnement...)
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : exposé des choix retenus au regard des principes généraux.
- Le Document d'Orientation Générale (DOG) : document de nature prescriptive.





Le Journal du Parlement
Grand Angoulême

Le Scot de l'Angoumois Pour un équilibre qui profite à tous

Entretien avec

Jean-Claude Beauchaud

Président du Syndicat Mixte de l'Angoumois, Vice-président du Grand Angoulême, délégué au développement économique, Maire de Gond-Pontouvre

Le périmètre du SCOT de l'Angoumois comprend 37 communes et 136 000 habitants. L'objectif premier du Syndicat Mixte est de mobiliser l'ensemble des élus pour une mise en œuvre effective du projet fin 2013.



Le processus d'élaboration du SCOT en est à ses débuts, quelles sont les grandes étapes prévues jusqu'à sa mise en application ?

Le Syndicat Mixte a été créé le 12 janvier 2010 et notre première action a été de mandater un bureau d'études qui va réaliser le diagnostic du territoire et nous accompagner tout au long de la

démarche. Le rapport de présentation, comprenant également une étude réglementaire sur l'environnement, sera validé au 2^{ème} trimestre 2011.

Nous prévoyons la validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au 2^{ème} trimestre 2012, et celle du Document d'Orientation Générale (DOG) au 1^{er} trimestre 2013, avant de lancer les consultations générales.

Aussi, tout au long de la démarche, un large processus de concertation sera mis en place. L'Etat, bien sûr, mais aussi les communes, les communautés de communes, les partenaires institutionnels, associatifs et socio-économiques présents sur le territoire et alentour seront largement associés à nos travaux car tout ce que nous mettons en œuvre ne s'interrompt pas brutalement au strict périmètre établi par le préfet.

La fin de l'année 2013 signera donc l'arrêt du projet par le Comité Syndical et la mise en application du schéma dans chaque commune, accompagnée par les services du

Syndicat Mixte. Pour l'instant, notre planning n'accuse aucun retard.

Quelles sont les priorités de ce SCOT ?

L'objectif principal est de répondre aux problématiques posées par le fait que l'Angoumois est un carrefour important sur l'axe Nord/Sud (Paris-Bordeaux) et Est/Ouest (Limoges-La Rochelle) et qu'en 2016, la LGV va positionner notre territoire à 35 minutes de la métropole bordelaise. Face à cette opportunité, les enjeux sont multiples, que ce soit en termes d'extensions urbaines, de déplacements, de croissance économique ou de développement durable.

Ce qui importe dans un premier temps, c'est de faire en sorte que tous les élus des collectivités qui composent ce SCOT, (LE Grand Angoulême, Communautés de communes de Braconnne et Charente, et de la Vallée de l'Échelle, ainsi que la commune de Mornac) apprennent à travailler ensemble, pour aller vers une harmonisation des pratiques et aborder le territoire dans sa globalité.

Des groupes de travail sont d'ores et déjà constitués autour du cabinet d'études. Quels sont les premiers sujets de réflexion ?

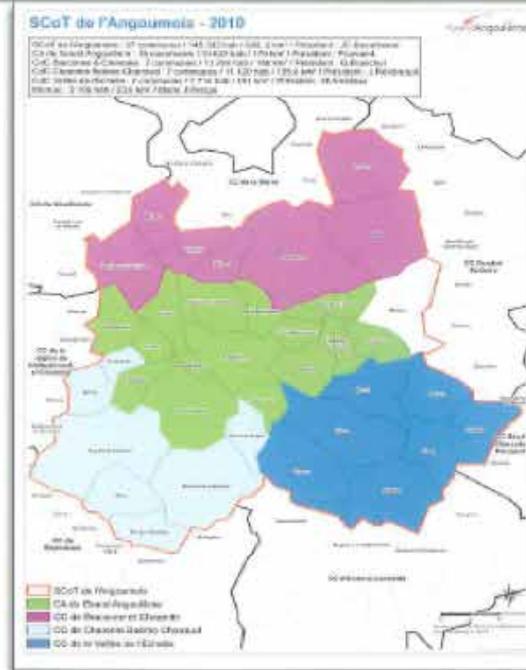
Le point n°1 concerne l'ouverture à l'urbanisme, avec notamment des zones auparavant dédiées à l'activité agricole qui vont être transformées en zones d'habitation, ce qui entraîne évidemment des problèmes de déplacements, d'aménagement, d'assainissement, de création de réseaux d'eau ou d'électricité... Jusqu'à présent, ces problématiques étaient examinées par la préfecture et les

Aménagement du territoire et intercommunalité

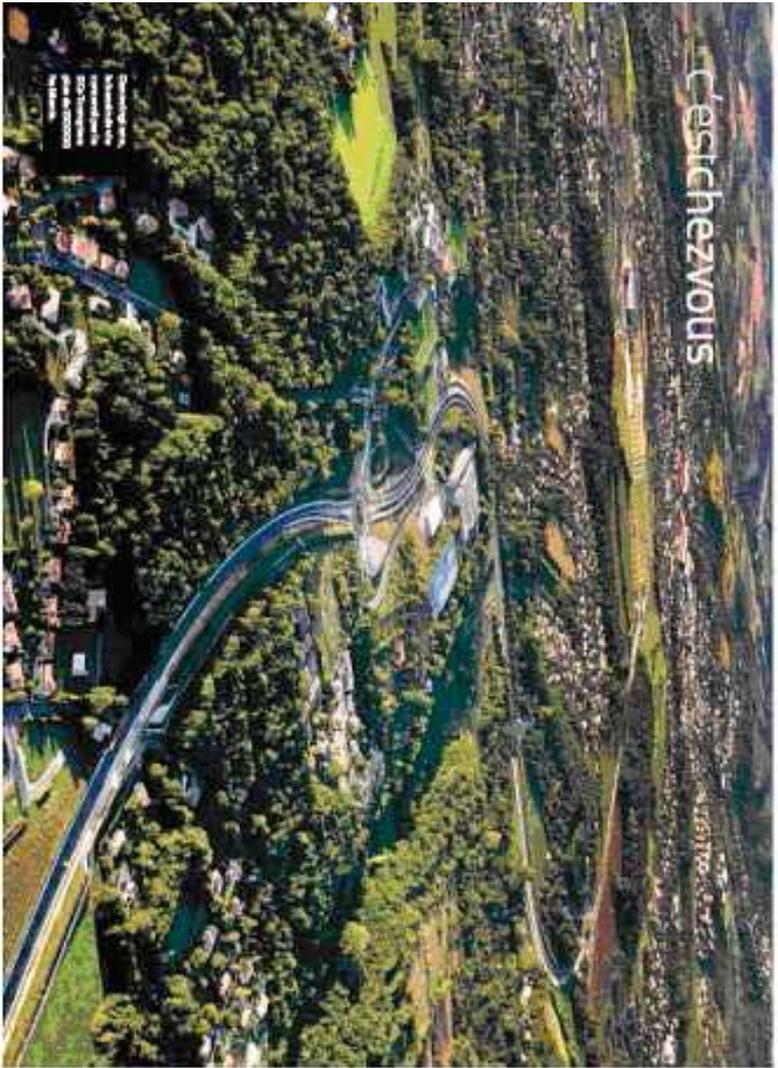
services déconcentrés de l'Etat. Aujourd'hui, ce sont les élus du Syndicat Mixte de l'Angoumois qui ont la responsabilité de permettre de nouvelles ouvertures à l'urbanisation.

Comment qualifieriez-vous l'ambiance de travail qui règne autour de ce projet ?

Le fait d'être demain à 35 minutes de Bordeaux avec la LGV implique que l'Angoumois ait une attractivité pour ceux qui voudraient venir chez nous, que ce soit pour des raisons familiales, professionnelles ou touristiques. Or si certaines communes ont des atouts économiques, d'autres sont de vrais havres de paix et nous avons donc intérêt à faire connaître toutes nos richesses. C'est pourquoi nous avons veillé à ce que toutes les communes du périmètre du SCOT soient représentées au Syndicat Mixte, sachant que tout le monde a bien compris que les enjeux de ce schéma d'aménagement concerté concernent globalement toute la Charente. ■



© Alberro Bocors Gil - Patrick Blanchard



UN PROJET QUI VOUS CONCERNE !

Les élus de 37 communes ont souhaité engager une réflexion à l'échelle de l'Angoumois autour d'un projet de territoire cohérent et solidaire.

SCoT : Schéma de Cohésion Territoriale. C'est un document qui définit les orientations de développement durable de la commune et de son territoire. C'est un projet de territoire qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à développer l'économie locale. C'est un projet de territoire qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à développer l'économie locale.

18 GRAND ANGOULÔME COMMUNES



SCoT : Schéma de Cohésion Territoriale. C'est un document qui définit les orientations de développement durable de la commune et de son territoire. C'est un projet de territoire qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à développer l'économie locale. C'est un projet de territoire qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à développer l'économie locale.

19 GRAND ANGOULÔME COMMUNES

Le Schéma de Cohérence

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont issus de la loi SRU. Il s'agit de documents d'aménagement et d'urbanisme qui permettent d'organiser et de planifier le développement d'un territoire.

Dans le cas qui nous intéresse, le SCoT concerne le GrandAngoulême, les Communautés de Communes de Braconne Charente, Charente-Boëme-Charraud, Vallée de l'Échelle et la commune de Mornac, soit au total, 37 communes.

Pour conduire cette démarche, le Syndicat mixte de l'Angoumois a été créé.

Les missions du Syndicat mixte

Le Syndicat Mixte de l'Angoumois a pour mission d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale. Il dispose de deux missions principales :

En terme d'urbanisme :

- Il élabore un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Il est saisi par les communes dans leurs procédures d'élaboration ou de révision de leur document d'urbanisme.

En terme d'aménagement commercial :

- Le Président participe à la commission ad hoc sur l'aménagement commercial.



Que doit traduire un SCoT ?

« Les Schémas de Cohérence Territoriale déterminent les conditions permettant d'assurer :

1) L'équilibre entre :

- le renouvellement urbain et un développement urbain maîtrisé
- le développement de l'espace rural et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières tout en respectant les espaces naturels et les paysages.

2) La diversité des fonctions urbaines, c'est-à-dire :

- favoriser la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural
- prévoir des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour satisfaire
 - ➔ les besoins présents et futurs en matière d'habitat
 - ➔ les activités économiques, notamment commerciales
 - ➔ les activités sportives ou culturelles et d'intérêt général et les équipements publics

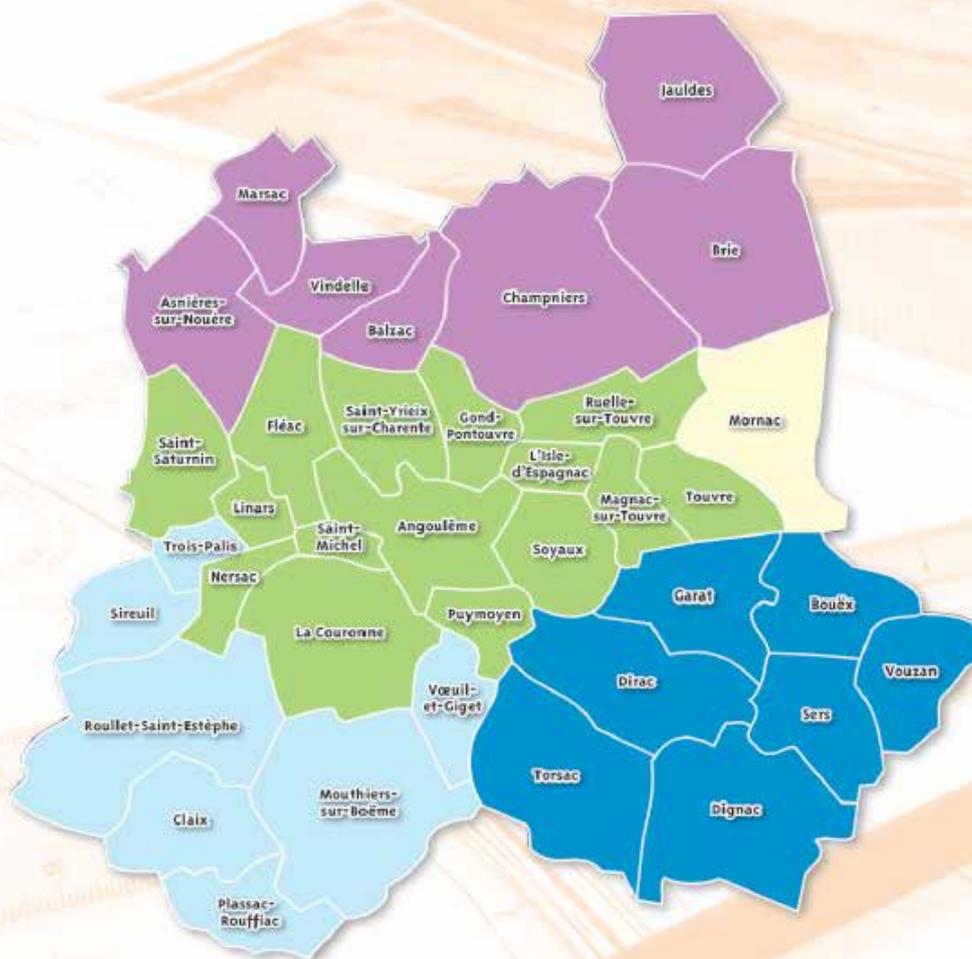
mais également, tenir compte de l'équilibre entre emploi et habitat, de la diversité commerciale et de la préservation des commerces de proximité ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.

3) Une utilisation économe et équilibrée des espaces urbains, périurbains et ruraux et ainsi :

- maîtriser les besoins de déplacement et la circulation automobile
- préserver l'environnement (qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des milieux, sites et paysages...)
- réduire les nuisances sonores
- sauvegarder les ensembles urbains remarquables et le patrimoine bâti
- prévenir les risques naturels prévisibles, les risques technologiques, les pollutions et les nuisances de toute nature. »

Territoriale

Les territoires concernés



SCoT de l'Angoumois : 37 communes / 145 333 hab / 630, 2 km² / Président : JC Beauchaud
CA du GrandAngoulême : 15 communes 110 537 hab / 170 km² / Président : P. Lavaud
CdC Bracoane & Charente : 7 communes / 13 796 hab / 160 km² / Président : G. Branchut
CdC Charente Boëme Charraud : 7 communes / 11 120 hab / 125,8 km² / Président : J. Révéreault
CdC Vallée de l'Echelle : 7 communes / 7 714 hab / 151 km² / Président : M. Andrieux
Mornac : 2 166 hab / 23,5 km² / Maire : J. Persyn

Trois grandes étapes pour élaborer trois documents distincts :

- Le Rapport de présentation (diagnostic du territoire, étude sur l'environnement...)
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : exposé des choix retenus au regard des principes généraux
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : document de nature prescriptive (opposable aux documents d'urbanisme)

Le calendrier

12 janvier 2010 : Installation du Syndicat mixte

23 mars 2010 : Lancement de la démarche de diagnostic

Depuis septembre 2010 (démarche en cours) :
Elaboration du diagnostic de territoire et du Rapport de présentation

1^{er} trimestre 2012 : Validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

1^{er} semestre 2013 : Validation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et lancement des consultations légales

2^{ème} semestre 2013 : Arrêt du projet et mise en application du Schéma de Cohérence Territoriale

Les membres du Syndicat mixte de l'Angoumois

60 membres titulaires et 24 suppléants, répartis comme suit :

Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême

→ 35 titulaires et 10 suppléants

Communauté de Communes Braconne et Charente

→ 9 titulaires et 4 suppléants

Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud

→ 8 titulaires et 4 suppléants

Communauté de Communes Vallée de l'Échelle

→ 7 titulaires et 4 suppléants

Commune de Mornac

→ 1 titulaire et 2 suppléants

À l'issue du Comité syndical d'installation du 12 janvier 2010, les délégués syndicaux ont élu le bureau suivant :

Président : Jean-Claude Beauchaud
CA du GrandAngoulême

1^{er} Vice-Président : Guy Branchut
CdC Braconne Charente

2^{ème} Vice-Président : Cécile Forgeron
CdC Charente-Boëme-Charraud

3^{ème} Vice-Président : Roland Veaux
CdC de la Vallée de l'Échelle

4^{ème} Vice-Président : Jacques Persyn
Commune de Mornac

5^{ème} Vice-Président : Frédéric Sardin
CA du GrandAngoulême

6^{ème} Vice-Président : Guy Etienne
CA du GrandAngoulême

7^{ème} Vice-Président : Jean-Pierre Grand
CA du GrandAngoulême

Membres du bureau :

Gilbert Campo - CdC Braconne Charente,
Daniel Niot - CdC de la Vallée de l'Échelle,
Henri Mirault - CdC Charente-Boëme-Charraud,
André Bonichon - CA du GrandAngoulême,
Michel Germaneau - CA du GrandAngoulême,
Jean-François Dauré - CA du GrandAngoulême,
Jean-Claude Bessé - CA du GrandAngoulême

Des groupes de travail sont mis en place pour assurer le suivi et l'animation du Syndicat mixte.

Contact :

Syndicat mixte de l'Angoumois
25 Boulevard Besson Bey
16000 Angoulême
Tél. : 05 45 93 08 20 - Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : scotangoumois@grandangouleme.fr



Quand les élus présentent l'Angoumois de 2030

Quelque 200 personnes se sont retrouvées à La Couronne pour voir ce que pourraient devenir Angoulême et 36 communes autour.

François GOUBAULT
f.goubault@charentelibre.fr

Le Scot, le Padd sans oublier son indispensable PLU décliné dans chaque commune: c'est à ces sigles barbares qu'est attaché l'avenir de plus de 130.000 personnes vivant à Angoulême et dans 36 autres communes qui l'entourent.

Hier soir, ils étaient environ deux cents, essentiellement des élus et des responsables d'associations des communes concernées, à avoir investi l'amphithéâtre Jean-Monnet du centre universitaire de la Charente à La Couronne pour découvrir à quoi pourrait ressembler leur environnement - au sens large - à l'horizon 2030. En découvrant la première version du Projet d'aménagement et de développe-

ment durables (Padd). «Nous savons bien que, pour la majorité des gens, le Schéma de cohérence territorial (Scot) est totalement abstrait. Or c'est quelque chose qui aboutira au concret de leur vie quotidienne», résume Jean-Claude Beauchaud, le président du syndicat mixte de l'Angoumois, organisme chargé de mettre en place ce schéma de cohérence.

Des chiffres qui font rêver

Celui-ci ne sera bouclé qu'à la fin 2013, après avoir été affiné grâce notamment aux remarques des élus ou des simples citoyens. C'est lui qui augurera du visage qu'auront les communes de Grand-Angoulême, des communautés de communes de Braconne-et-Cha-

rente, de Charente-Boëme-Charraud et de la Vallée de l'Echelle dans une vingtaine d'années.

Il y aura ici des zones commerciales, là des terres agricoles, là-bas de nouveaux logements, ailleurs des zones réservées aux entreprises et à l'emploi...

Très bien, mais les chiffres qui sont avancés dans ce travail de prospection peuvent prêter à rêver. Ou à bien sourire. Ainsi, les estimations font passer la population globale des 37 communes concernées de 138.456 habitants en 2007 à 153.000 en 2030, avec création de 15.000 logements, ou encore de 7.300 nouveaux emplois... Des projections miraculeuses par les temps qui courent. «Ces chiffres sont évidemment des simples estimations basées sur les statistiques de l'Insee depuis quarante ans sur le bassin de population», précise à toutes fins utiles Cécile Forgeron, maire de Mouthiers et vice-présidente du syndicat mixte de l'Angoumois.

Hier soir, quatre grands axes de développement ont été présentés: l'équilibre social de l'habitat, la croissance démographique et la consommation de l'espace, le développement économique et l'offre de transports. Des thèmes sur lesquels les citoyens peuvent s'exprimer jusqu'au 20 mars, date à laquelle le syndicat mixte se prononcera sur le projet «consolidé». «Nous organiserons d'autres réunions publiques d'ici là», promettent les élus.

Le Padd (Projet d'aménagement et de développement durable) est consultable sur: www.scotangoumois.fr.



Deux cents personnes étaient présentes, hier soir à La Couronne, au centre universitaire, pour découvrir le fameux Padd.

Photo Majid Bouzzit

Charente Libre - 22 novembre 2011

La lente et délicate construction du Scot

ANGOUMOIS Étape du Scot, le projet d'aménagement et de développement durables a été présenté lundi

AUDE BOILLEY
a.boilley@sudouest.fr

Lundi soir, le Syndicat mixte de l'Angoumois, l'assemblée qui réunit 37 communes de l'Angoumois, a présenté au grand public les grandes orientations choisies pour les années à venir en matière d'urbanisme, de pression foncière, de développement économique, de conservation de l'identité culturelle et paysagère...

Cette réunion lance une large phase de concertation qui se déroulera jusqu'en mars 2012. Le document présenté est le PADD, projet d'aménagement et de développement durables et servira de base à la rédaction du Scot, schéma de cohérence territoriale. Explications.

1 SMA, Scot, PADD, DOO, qu'est-ce à dire ?

Se plonger dans le dossier Scot, c'est s'abreuver de sigles parfois difficiles à digérer. Le Syndicat mixte de l'Angoumois (SMA) a été installé en janvier 2010. Il a pour mission d'élaborer le Schéma de cohérence territoriale (Scot) d'ici fin 2013. Le Scot est le document cadre urbanistique qui régira pour dix ans le développement d'un territoire qui s'étend sur 630 km², 37 communes (1) et 139 548 habitants. Son objet est de renforcer le rôle moteur de l'Angoumois dans le développement de la Charente et dans la région. Le Scot est une obligation légale (loi SRU de 2000)

Pour élaborer ce Scot, plusieurs étapes sont nécessaires. Après le rapport de présentation, place au PADD, Projet d'aménagement et de développement durables, préconfiguration du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui sera établi au premier semestre 2013.

2 Présentation du PADD à la population

Pour bâtir le Scot, le PADD, projet d'aménagement et de développement durables, est essentiel. Il constitue la base du projet et en est l'expression politique.

C'est pour cela qu'une réunion d'information a eu lieu lundi soir à l'université de La Couronne. Environ 200 personnes, élus et représentants d'associations, majoritairement, sont venues assister à sa présentation. Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des véhicules...

Il affirme trois principes qui constitueront la ligne directrice des politiques publiques d'aménagement et de développement du territoire de l'Angoumois à court, moyen et long terme : le bien vivre ensemble, l'accessibilité et la mobilité de l'Angoumois et une qualité de cadre de vie. Pour se faire une idée de ce que représentera l'Angoumois en 2030, une vision prospective a été établie.

3 Que sera l'Angoumois en 2030 ?

Pour bâtir son PADD, le SMA s'est basé sur les projections démographiques de l'INSEE.

En 2030, la population devrait progresser de 153 000 habitants, soit 15 000 ménages de plus, 7 300 nouveaux emplois devraient être créés. Des incidences très concrètes sur la vie quotidienne ont été mesurées comme la consommation d'eau qui passera à 2 250 m³ par jour.

Le PADD affirme la position centrale de l'Angoumois, « le port LGV du département », entre les agglomérations de Bordeaux, Limoges, La Rochelle et Poitiers. Il fixe un objectif de réduction de 50 % de la consommation foncière et veut « cesser la déprise agricole ». Il prône un « encadrement du nombre de mètres carré sur les trois zones commerciales » et stipule donc « l'impossibilité de créer une quatrième grande zone commerciale ».

« Nous devons répondre aux objectifs des urbains sans oublier les ruraux et inversement », affirme M. Beauchaud.

4 Quelles conséquences au quotidien ?

Au final, que va changer ce PADD dans la vie des habitants alors que le Scot peine à se faire connaître ? « Le Scot touche au concret de la vie quotidienne », assure Jean-Claude Beauchaud, le président du SMA. Par exemple, il définira concrètement le nombre de logements par secteurs. « Les maires des communes auront ensuite trois ans pour adapter leur Plan Local d'urbanisme (PLU). C'est pour cela qu'il est important de donner son avis sur le PADD car le Scot vaut pour dix ans, même s'il peut être révisé au bout de six ans », poursuit l'élu. Tout citoyen peut se prononcer même si les associations et les conseils municipaux des 37 communes sont les plus à même d'amender ce PADD. Ils ont jusqu'au 20 mars pour le faire, date à laquelle le syndicat mixte se prononcera sur la version consolidée du texte.

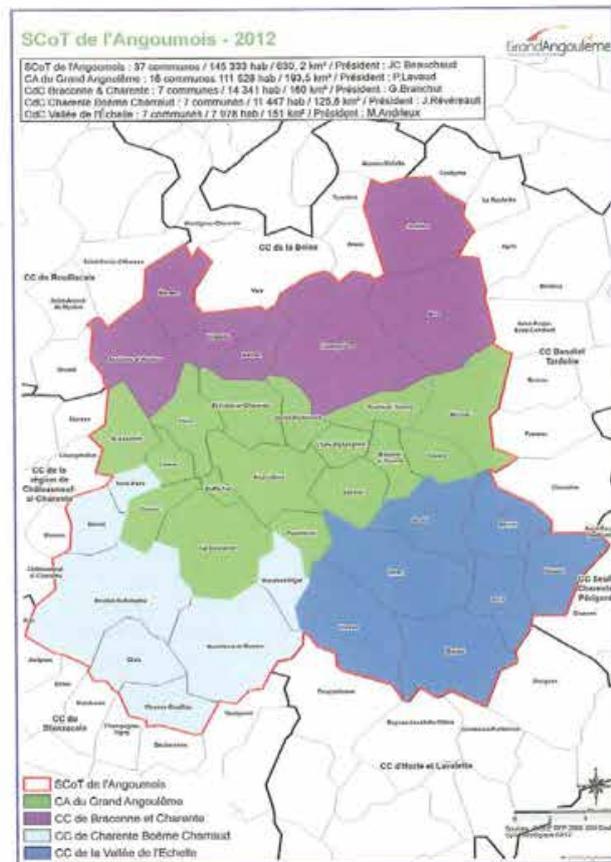
Le rapport de présentation et le PADD sont disponibles sur le site suivant : www.scotangoumois.fr

Sud-Ouest - 24 novembre 2011

Un projet de territoire pour l'Angoumois de 2030



Depuis 2010, le Syndicat mixte de l'Angoumois (SMA) élabore un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de 37 communes du bassin de vie d'Angoulême (cf. carte). D'ici 2014, cette réflexion doit permettre de structurer un projet partagé et solidaire afin d'harmoniser les politiques d'urbanisme, de transports, de développement économique et de protection de l'environnement.



Le SCoT en est actuellement au stade de la rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ce document décline les grands principes arrêtés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) à partir du diagnostic de territoire. Il s'agit de cartographier et de fixer les orientations qui s'appliqueront demain dans les documents d'urbanisme des communes.

L'Angoumois accueille aujourd'hui 140 000 habitants. Sa population a augmenté de 23% depuis 1968 (contre +5,6% Charente). La dynamique démographique et économique du territoire lui confère un rôle moteur dans le développement du département, mais aussi une responsabilité vis-à-vis de l'encadrement de sa croissance. Les perspectives à 2030 affichent une population d'environ 153 000 habitants. Il s'agit ainsi de réfléchir aux conditions d'accueil de ces nouvelles personnes en terme d'habitat, de services et d'emploi. Autre préoccupation, la consommation d'espaces. Environ 20% du territoire est artificialisé. De plus, entre 2002 et 2007, 480 ha ont été consommés (habitat, activités, infrastructures), soit 1 645 m²

par nouveau ménage installé. Aussi, les élus ont affirmé leur volonté de limiter la disparition des espaces agricoles et naturels en affichant une réduction de -50% de la consommation foncière.

Par ailleurs, l'Angoumois est un territoire bénéficiant d'atouts environnementaux importants (7 zones Natura 2000, 33 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique - ZNIEFF de type 1 et 2, 1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux - ZICO...). Aussi, le SMA a engagé l'élaboration d'une étude spécifique sur l'environnement. C'est le premier SCoT en région à lancer un tel schéma. Mesure du Grenelle de l'Environnement, la «Trame verte et bleue» est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire... Soucieux de s'inscrire dans cette démarche, le schéma des trames verte et bleue de l'Angoumois est en cours de finalisation afin de concilier la préservation de la biodiversité et le développement urbain.

Conformément à la ligne fixée depuis le début, tous les documents font l'objet d'une concertation étroite avec les communes et leurs groupements, les partenaires institutionnels (État, Région, Département), les Chambres consulaires, les partenaires et les habitants. Tout au long de la démarche, les acteurs du territoire, dont le SIAHPT, ont été régulièrement associés sur l'avancement du projet. Il s'agit de travailler ensemble à la définition d'un projet cohérent à l'échelle d'un bassin de vie, prendre en compte l'équilibre entre développement urbain et pérennité des activités agricoles, entre zones d'habitat et réseaux de transport, entre zones naturelles à protéger et logique de développement économique... La démarche arrive progressivement à son terme et chacun est invité à l'enrichir.

Syndicat mixte de l'Angoumois
25, boulevard Besson Bey
16023 Angoulême Cedex
scotangoumois@grandangouleme.fr
www.scotangoumois.fr

ANNEXE 1 DATES DES BUREAUX ET COMITÉS SYNDICAUX

2010

Bureau syndical 2 février 2010
Bureau syndical 2 mars 2010
Bureau syndical 23 mars 2010
Bureau syndical 4 mai 2010
Bureau syndical 1er juin 2010
Bureau syndical 6 juin 2010
Bureau syndical 7 juillet 2010
Bureau syndical 31 août 2010
Bureau syndical 7 septembre 2010
Bureau syndical 5 octobre 2010
Bureau syndical 16 novembre 2010
Bureau syndical 14 décembre 2010

Comité syndical 12 janvier 2010
Comité syndical 2 mars 2010
Comité syndical 23 mars 2010
Comité syndical 1er juin 2010
Comité syndical 7 septembre 2010
Comité syndical 14 décembre 2010

2011

Bureau syndical 11 janvier 2011
Bureau syndical 14 février 2011
Bureau syndical 22 mars 2011
Bureau syndical 12 avril 2011
Bureau syndical 10 mai 2011
Bureau syndical 7 juin 2011
Bureau syndical 7 juillet 2011
Bureau syndical 13 septembre 2011
Bureau syndical 4 octobre 2011
Bureau syndical 15 novembre 2011
Bureau syndical 13 décembre 2011

Comité syndical 14 février 2011
Comité syndical 10 mai 2011
Comité syndical 7 juillet 2011
Comité syndical 4 octobre 2011
Comité syndical 15 novembre 2011

2012

Bureau syndical 24 janvier 2012
Bureau syndical 21 février 2012
Bureau syndical 20 mars 2012
Bureau syndical 10 avril 2012
Bureau syndical 15 mai 2012
Bureau syndical 12 juin 2012
Bureau syndical 26 juin 2012
Bureau syndical 3 juillet 2012
Bureau syndical 11 septembre 2012
Bureau syndical 9 octobre 2012
Bureau syndical 6 novembre 2012
Bureau syndical 11 décembre 2012

Comité syndical 24 janvier 2012
Comité syndical 20 mars 2012
Comité syndical 3 juillet 2012
Comité syndical 9 octobre 2012

2013

Bureau syndical 8 janvier 2013
Bureau syndical 15 janvier 2013
Bureau syndical 5 février 2013

Comité syndical 22 janvier 2013
Comité syndical 12 février 2013



Syndicat mixte de l'Angoumois
25 boulevard Besson-Bey
16023 ANGOULEME cedex

Tél. 05 45 93 08 20
scotangoumois@grandangouleme.fr
www.scotangoumois.fr

Ce document a été réalisé grâce au soutien financier de nos partenaires

La Préfecture de Charente



Le Conseil général

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT